

RAPPORT MUNICIPALITÉS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Quels sont les leviers et les freins à la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité pour les municipalités du Québec ?

V1.1

UN PROJET DE



EN COLLABORATION AVEC



TABLE DES MATIÈRES

Introduction et présentation du projet	3
Faits saillants de la situation actuelle	6
1. Contexte	9
2. Méthodologie	12
3. Actions des villes	18
4. Principaux freins	22
5. Principaux leviers	28
6. Acteurs de soutien	37
7. Recommandations	39
Opportunités de recherche	45
Conclusion	46
Références et annexes	48

INTRODUCTION

Objectifs du rapport

Ce rapport dresse un état des lieux détaillé et illustre comment les municipalités québécoises perçoivent leur rôle dans la protection de la biodiversité.

Il met en lumière les principaux freins et leviers influençant l'action des municipalités en matière de biodiversité. De plus, le rapport identifie les acteurs clés susceptibles de les soutenir ou de les accompagner dans leurs initiatives de protection de la biodiversité. Il présente également des recommandations émanant de ces acteurs pour encourager l'engagement en faveur de la biodiversité.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du projet de recherche présenté ci-dessous.



Ville de Sainte-Catherine

© Ville de Sainte-Catherine

Contexte du projet de recherche

DATES : Le projet s'est déroulé du 4 mars au 5 juillet 2024.

PARTENAIRES : Ce projet a été réalisé en partenariat avec Ateliers pour la biodiversité, le Mitacs et l'Université de Montréal, qui financent en partie le travail de la chercheuse, par l'entremise du programme de stage de stratégie d'entreprise (SSE) de Mitacs. Plusieurs autres acteurs municipaux et acteurs de soutien ont collaboré au projet, que ce soit en répondant au questionnaire, en participant aux discussions et/ou en partageant le projet.

POURQUOI ? Ce projet de recherche vise à comprendre ce qui entrave l'action des municipalités et ce qui les stimule. Autrement dit, il cherche à répondre à la question suivante : pourquoi certaines municipalités agissent-elles, ou non, pour protéger la nature ? Les résultats serviront, entre autres, à optimiser les ateliers et activités organisés par Ateliers pour la biodiversité pour les municipalités du Québec.



Instigateur

Ateliers pour la biodiversité est un organisme à but non lucratif qui sensibilise les acteurs publics et privés à la valeur et aux enjeux de la biodiversité, et ce, afin de les mobiliser pour qu'ils intègrent la biodiversité dans leurs décisions.

 ateliersbiodiversite.org

 info@ateliersbiodiversitequebec.org



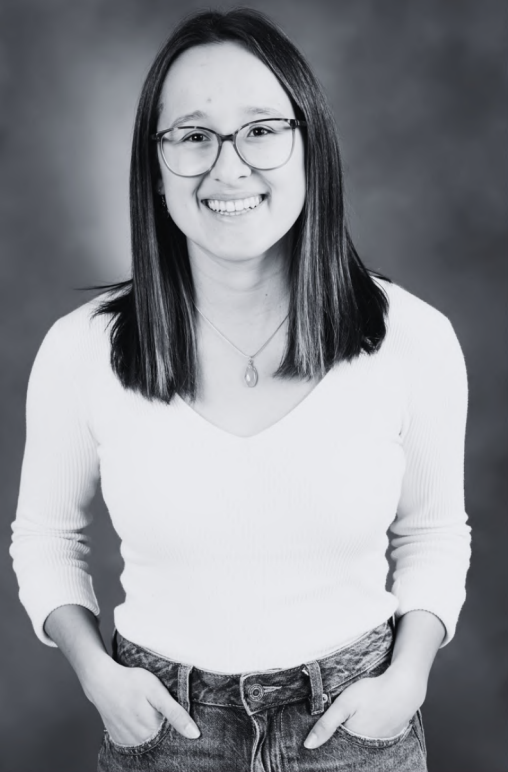
David Roy

Mot du directeur général

Il est indéniable que l'action pour la biodiversité doit s'accélérer mondialement, mais aussi à l'échelle du Québec. Peu de personnes sont mieux placées que celles travaillant pour les municipalités pour renforcer la protection de la biodiversité dans le sud du Québec.

Afin d'accroître l'impact de nos efforts de mobilisation autour des enjeux et de la valeur de la biodiversité, nous souhaitons comprendre plus en profondeur les leviers et les obstacles permettant ou empêchant les acteurs municipaux de mettre en place des mesures ambitieuses. Puisque travailler ensemble est plus efficace que travailler en silo, il était crucial pour nous d'établir un bref portrait des acteurs les mieux placés pour soutenir les municipalités dans leur action, afin de faciliter la collaboration avec ces organismes.

Bien que cette recherche soit principalement un outil interne pour notre organisme, nous espérons que sa publication suscitera des discussions enrichissantes et encouragera les efforts de mobilisation des municipalités du Québec.



Loriane Des Alliers

Mot de la chercheuse

Ce projet de stage a constitué une superbe opportunité pour moi, et ce, pour de nombreuses raisons. D'abord, le sujet de la recherche touche plusieurs de mes intérêts personnels et professionnels, dont la sensibilisation et l'éducation relative à l'environnement ainsi que la protection de la nature. Puisqu'il est en rapport avec la spécialisation de ma maîtrise en environnement, soit les enjeux sociaux et la gouvernance, ce projet est d'autant plus pertinent pour la fin de mes études au deuxième cycle.

De plus, ces quatre mois m'ont offert la possibilité de participer activement au développement et à la réalisation d'un projet de recherche unique, depuis sa première étape jusqu'à l'utilisation concrète de ses résultats, en passant par l'analyse des données.

Enfin, j'ai eu la chance de rencontrer et de discuter avec une panoplie d'acteurs du milieu, des personnes motivées et inspirantes, qui veulent le meilleur pour leur communauté et qui souhaitent faire leur part pour protéger la nature. Après avoir étudié pendant quelques années les crises socioécologiques, les enjeux environnementaux et l'impact des activités anthropiques sur les écosystèmes, ces rencontres ont contribué à me redonner espoir en l'avenir de la biodiversité au Québec.

Pour toutes ces raisons, je souhaite remercier Ateliers pour la biodiversité de m'avoir offert cette opportunité et de m'avoir accompagné et outillé pendant ces quatre mois. Finalement, je n'aurais pas pu réaliser ce projet sans l'appui de ma superviseure de stage et directrice d'essai, Pascale Devette. Je tiens donc à la remercier d'avoir accepté de prendre part à la fin de mon parcours de maîtrise.

Remerciements

L'équipe de recherche souhaite remercier le Mitacs et l'Université de Montréal pour leur contribution qui a permis de concrétiser ce stage et ce projet de recherche.

Nous désirons aussi remercier toutes les personnes qui ont participé à la collecte d'informations ainsi que tous les acteurs qui ont répondu au questionnaire et/ou accepté de discuter et de partager leurs connaissances et leur point de vue sur le sujet. Merci également aux acteurs de soutien qui ont accepté de proposer des recommandations.

Finalement, merci au Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), aux organismes de bassin versant (OBV), à Réseau Environnement ainsi que toutes les autres personnes qui ont partagé le projet ou le questionnaire dans leur réseau, contribuant à la portée de la recherche. Nous espérons que les informations rassemblées dans ce rapport seront utiles à un maximum d'acteurs québécois.



Ville de Montréal

© Canva

FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION ACTUELLE

Près de 90% des acteurs municipaux considèrent que leur municipalité devrait en faire plus pour la biodiversité.

Cette proportion soulève les questions de départ du projet : Pourquoi ces villes n'en font-elles pas davantage? Qu'est-ce qui pourrait les aider à en faire davantage ?

LA POPULATION COMME PREMIÈRE PRIORITÉ

Les municipalités interrogées centrent leurs décisions, générales et environnementales, autour de la population et de son bien-être. Parmi sept priorités à ordonner en ordre d'importance, leur première, et de loin, est le bien-être des citoyen.ne.s. La biodiversité n'est donc jamais le premier enjeu considéré par les décideur.euse.s municipaux. De plus, lorsque les municipalités prennent une décision concernant la protection de la biodiversité, l'élément dont elles tiennent surtout compte, après les obligations légales, consiste en sa valeur pour les citoyen.ne.s. Cela comprend, entre autres, l'esthétisme, l'accès à la nature et l'accès aux espaces verts. Ainsi, il est essentiel et gagnant d'utiliser tous les liens existants entre la protection de la biodiversité et les bienfaits aux citoyen.ne.s pour mobiliser et inciter à l'action les municipalités et les autres acteurs. La section 3 du rapport fournit plus de détails sur ces éléments.

UN RÔLE PERÇU RESTREINT

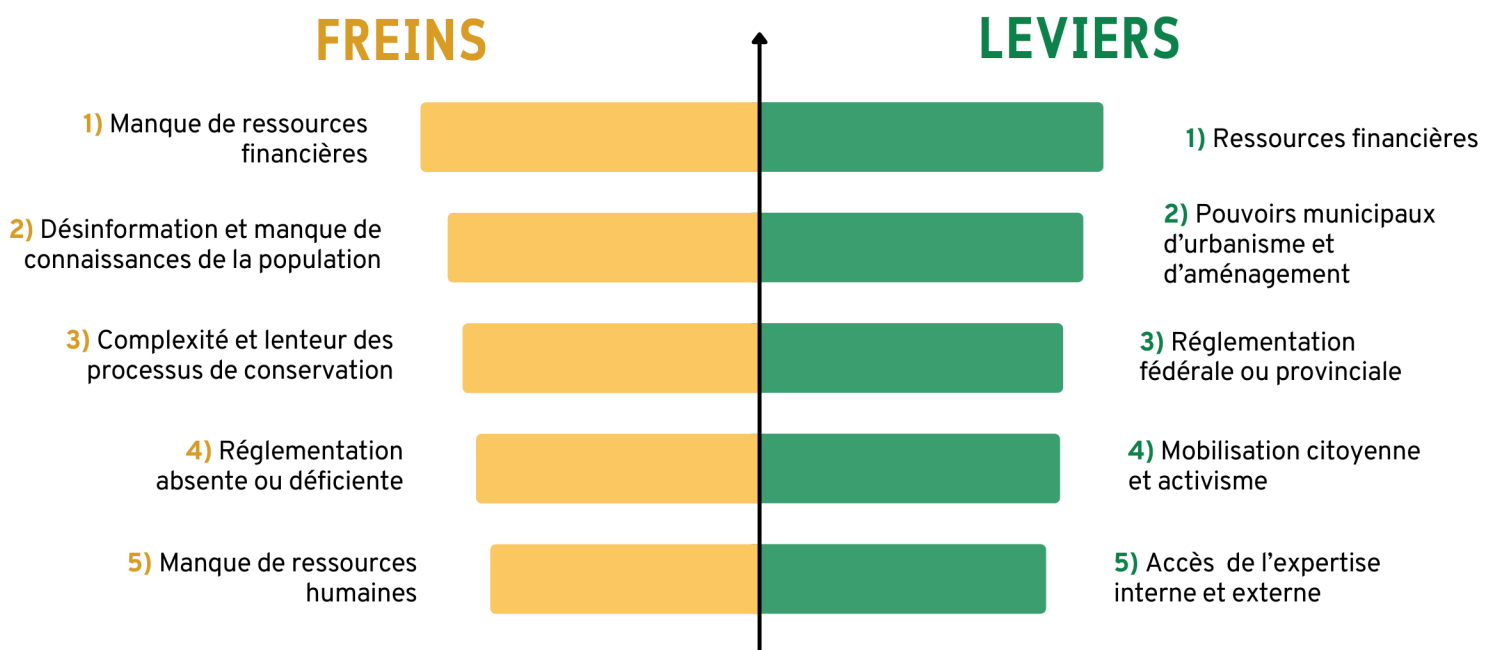
Excluant l'aménagement du territoire, les municipalités se considèrent principalement responsables d'encourager les citoyen.ne.s à enrichir la biodiversité sur leur terrain. Les municipalités se considèrent moins responsables des actions posées par les autres acteurs (producteurs agricoles, propriétaires et producteurs forestiers, établissements scolaires, consommateurs, entreprises et acteurs financiers) que de la population citoyenne. Il y a un potentiel énorme pour les municipalités de mobiliser davantage l'ensemble des acteurs présents sur leur territoire afin d'atteindre les objectifs municipaux, et ainsi contribuer aux cibles québécoises, même si cela ne fait pas partie de leur rôle traditionnel. La sous-section 3.2 du rapport présente les résultats ayant mené à cette conclusion.

LA CONNAISSANCE COMME LEVIER D'ACTION

Plus les personnes répondantes ont estimé leur niveau de connaissances comme étant élevé, plus elles considèrent que la biodiversité est prioritaire et qu'elles estiment que leur municipalité devrait en faire plus. Ce genre de constat contribue à justifier l'importance de continuer à former les décideur.euse.s municipaux aux enjeux en lien avec biodiversité et aux solutions possibles à mettre en place. Les données détaillées se trouvent à la sous-section 2.3.

D'IMPORTANTES LEVIERS ET FREINS POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS

Les cinq freins les plus nuisibles pour les municipalités et les cinq leviers les plus moteurs d'action sont présentés dans le graphique suivant. Ils sont détaillés, respectivement, dans les sections 4 et 5.



En comparant les freins et les leviers, on remarque que le financement est le frein et le levier le plus important et que quelques freins et leviers sont intimement liés entre eux.

DES LEVIERS POUR FAVORISER LE PASSAGE À L'ACTION

En amont de projets, pour convaincre les municipalités d'agir pour la biodiversité, certains leviers se démarquent: **1)** les valeurs des décideur.euse.s, **2)** les conventions ou accords internationaux ainsi que **3)** les autres villes-modèles.

DES SOLUTIONS PRIVILÉGIÉES ET D'AUTRES DÉCOUVRIR

Les mesures les plus fréquemment effectuées et prévues sont la conservation de milieux naturels ainsi que la création de plans, de politiques ou de stratégies pour la biodiversité ou d'autres enjeux environnementaux connexes. Il n'est donc pas surprenant que les acteurs de soutien mentionnés le plus souvent soient les organismes de conservation. Bien que la conservation soit une solution essentielle, notamment pour atteindre les cibles internationales et provinciales de 30% d'aires protégées d'ici 2030, le 70% du territoire restant doit tout autant intégrer et protéger la biodiversité. En fonction des réponses obtenues, un léger manque à combler demeure pour que les autres types de mesures occupent une plus grande place et qu'une vision systémique de la protection biodiversité soit mise en place. La sous-section 3.3. aborde ces éléments.

PLUSIEURS ACTEURS POUR SUPPORTER LES INITIATIVES

Pour que ces solutions puissent se concrétiser le plus efficacement possible, de nombreux acteurs de soutien doivent être impliqués et peuvent joindre leur expertise à celle des municipalités. Dans cette recherche, les acteurs ont été divisés en deux groupes : primaires et secondaires. Alors que les premiers sont impliqués dans presque tous les projets, les seconds varient, entre autres, selon la catégorie de ville, la région et le type de projet réalisé. La section 6 énumère ces acteurs.

Ville de Percé

© Jay Randhawa





© Matthis Volquardsen

1. CONTEXTE

Cette section présente le contexte du projet et les éléments théoriques mobilisés. Plus précisément, elle contient une définition de la biodiversité ainsi que le contexte environnemental et politique.

1.1. Qu'est-ce que la biodiversité?

La biodiversité, contraction de diversité biologique, représente la grande variété de vie sous toutes ses formes et ses couleurs, des plus petits éléments, tels que les gènes et les algues, aux plus grands, comme les baleines et les éléphants. Plusieurs niveaux de biodiversité, soit la diversité génétique, spécifique, écosystémique et fonctionnelle, sont essentiels et interagissent entre eux.¹

1.2. Contexte environnemental : situation de la biodiversité

INTERNATIONAL

Selon la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), la nature et ses contributions se détériorent dans le monde entier, et ce, plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité. Plus précisément, les taux d'extinction des espèces se sont considérablement accélérés dans le dernier siècle, la santé des écosystèmes se dégrade constamment et l'ensemble des facteurs directs et indirects se sont amplifiés au courant des 50 dernières années. Ces facteurs directs sont les suivants, en ordre décroissant d'importance.²

1. Les changements d'usage des terres et de la mer
2. L'exploitation directe de certains organismes
3. Les changements climatiques
4. La pollution
5. Les espèces exotiques envahissantes.

Les conséquences de cette crise de la biodiversité sur les populations humaines sont concrètes et nombreuses, puisque la santé des sociétés et de l'économie, entre autres, dépendent fortement de la santé des écosystèmes et des espèces qui y vivent.

1- Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ), 2024
2- IPBES, 2019

Les progrès réalisés jusqu'à présent et les trajectoires actuelles ne permettent pas d'atteindre les objectifs de protection de la biodiversité du cadre mondial actuel (Kunming-Montréal). Il en reste encore beaucoup à faire pour y arriver. En revanche, sans les actions déjà entreprises par les communautés, les ONG et les gouvernements, il subsisterait encore moins de biodiversité aujourd'hui.³ C'est pourquoi il est primordial de redoubler nos efforts collectifs pour stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.

CANADA ET QUÉBEC

À l'échelle nationale et provinciale, la situation de la biodiversité est tout aussi préoccupante. À titre d'illustration, au Canada, une espèce sauvage sur cinq est menacée et plus de 80% des milieux humides situés dans les espaces urbains ou à proximité de ceux-ci ont disparu.⁴

Comme dans le reste du pays, au Québec, les enjeux sont très variables entre le nord et le sud. Au nord, en raison des changements climatiques, deux biomes, la forêt boréale et le pergélisol, se trouvent à un point de bascule.⁵ Cependant, la majorité des territoires protégés se trouve dans les régions plus nordiques de la province. En effet, le précédent objectif de conservation de 17% a surtout été atteint grâce aux territoires protégés situés en haut du 49e parallèle.⁶

Pour ce qui est du sud de la province, le Québec méridional, il se trouve aussi dans une situation plutôt paradoxale. Alors qu'il abrite la majorité de la biodiversité du Québec, il subit aussi la plupart des pressions.⁷ Par exemple, dans le Grand Montréal, entre 1966 et 2010, le niveau de connectivité est passé de 45% à 6,5%.⁸ De surcroît, seulement 9,7% du sud du Québec est protégé, soit environ deux fois moins que le nord de la province, qui est protégé à 19,2%.⁹

1.3. Contexte politique : Responsabilités des paliers

Puisque la crise de la biodiversité se déroule partout dans le monde et impacte tous les écosystèmes et les populations, sa résolution nécessite l'action et la prise de mesures par tous les paliers gouvernementaux et tous les acteurs de la société. Dans les dernières années, un mouvement est enclenché en ce sens.

INTERNATIONAL

Adopté en décembre 2022, dans le cadre de la COP15, le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal présente, en 23 cibles, ce qu'il faut mettre en place à l'échelle de la planète pour stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. Le cadre précédent était le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Pour celui-ci, il a été évalué que des progrès satisfaisants ont été réalisés pour seulement 4 des 20 objectifs (Objectifs d'Aichi).¹⁰

AU CANADA

Le Canada doit faire partie de la solution, notamment en signant les accords internationaux et en s'engageant à atteindre les objectifs associés. Le pays a publié en 2024, avant la COP16, la Stratégie pour la nature 2030 du Canada.¹¹ Parmi plusieurs actions concrètes, le fédéral peut aussi financer les projets des autres paliers gouvernementaux, réglementer et protéger les espèces menacées, considérer la biodiversité dans ses activités d'exploitation et contribuer à la conservation du territoire.

3- Local Governments for Sustainability (ICLEI), 2010

4- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), 2023

5- Québec, 2022

6- Dupras, 2021

7- Auzel et al., 2021

8- Champagne, 2022

AU QUÉBEC

À l'échelle provinciale, de nombreuses actions peuvent être entreprises, que ce soit en conservation, en aménagement du territoire, en protection des espèces menacées, etc. Le Plan Nature 2030 du Québec devrait être disponible au printemps 2024. Il sera par la suite possible d'évaluer si les mesures du plan sont suffisamment ambitieuses face à l'ampleur de la crise. Le gouvernement provincial joue aussi un rôle primordial en finançant les initiatives de protection de la nature effectuées par les MRC, les municipalités et les autres organisations pouvant agir en faveur de la biodiversité. Enfin, il établit des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui guident le palier municipal.

REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS (MRC, CMM ET CMQ)

Au Québec, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec (CMM et CMQ) ont des responsabilités en matière d'aménagement du territoire. Les MRC doivent élaborer un schéma d'aménagement et de développement (SAD) et les communautés métropolitaines, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Pour ce faire, elles doivent respecter les orientations du gouvernement en la matière (OGAT).¹² D'ailleurs, les nouvelles OGAT, annoncées en mai 2024, entreront en vigueur en décembre 2024. Les MRC, la CMM et la CMQ devront donc mettre à jour, respectivement, leur SAD ou leur PMAD pour s'y conformer.¹³ Elles peuvent aussi accompagner les municipalités dans la réalisation de projets intermunicipaux de protection de la biodiversité et leur offrir de l'expertise et autres ressources.

MUNICIPALITÉS

Le territoire québécois compte plus de mille municipalités de toutes les tailles et environ 8000 élu.e.s municipaux.¹⁴ De plus en plus, le rôle de ce palier de gouvernement n'est plus perçu comme étant seulement d'offrir les services de base, mais aussi de traiter les nouveaux enjeux actuels, dont la crise climatique et la protection de la biodiversité.¹⁵ En tant que gouvernement de proximité, les villes ont donc un rôle unique à jouer. Elles possèdent de nombreux outils réglementaires pour passer à l'action et elles peuvent développer des stratégies et des mesures ancrées dans leur réalité locale. Effectivement, « [l']échelle municipale est la plus adaptée pour répondre rapidement et efficacement aux problématiques locales découlant de la perte des milieux naturels » selon l'organisme Corridor appalachien.¹⁶ C'est notamment pourquoi le projet s'intéresse à ce palier.

9- Biodiversité Québec, 2022 ; Auzel et al., 2021

10- Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, 2022

11- ECCC, 2024b

12- Grivegnée-Dumoulin, 2020

13- Gouvernement du Québec, 2024

14- Guertin, 2021

15- Caza, 2021

16- Corridor appalachien, s.d.

Municipalité d'Orford

© Ian Roberge





Municipalité de Godbout

© Municipalité de Godbout

2. MÉTHODOLOGIE

La section méthodologie contient la portée du projet, une brève description de ses principales étapes, quelques informations sur les personnes répondantes, dont la répartition de celles-ci, en fonction des régions et de leur type de poste, ainsi que les principales limites de la recherche.

2.1. Portée du projet

TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Le territoire ciblé par le projet de recherche est la province du Québec, au Canada, et la population étudiée est constituée des municipalités situées sur ce territoire. En outre, le projet présente un échantillon significatif et représentatif, soit un échantillon constitué de municipalités de taille, type et région variables.

MESURES MUNICIPALES DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ INCLUSES

Les mesures environnementales pouvant être mises en place par les villes sont variées et couvrent une panoplie d'enjeux. Dans le cadre de cette recherche, il a été décidé de ne pas toutes les inclure et de conserver seulement les éléments ayant un impact plus direct sur la protection de la biodiversité. Le tableau suivant présente donc ce qui est considéré comme mesures municipales pour la biodiversité.

Tableau 2.1. Mesures municipales pour la biodiversité incluses et exclues

Inclus	Exclus
<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture urbaine et pollinisateurs • Aménagement du territoire et densification • Connectivité des milieux naturels • Conservation de milieux naturels • Gestion de la pollution (déchets) dans les milieux naturels • Gestion de la pollution lumineuse • Gestion des arbres et des grands parcs • Gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) • Plan directeur de biodiversité (ou document similaire) • Pratiques agro-environnementales • Protection des milieux humides et hydriques • Restauration de milieux naturels • Sensibilisation, éducation et mobilisation • Solutions-nature d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des eaux pluviales • Verdissement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation aux changements climatiques • Économie d'eau potable • Gestion des eaux usées et pluviales traditionnelles (infrastructures grises) • Gestion des matières résiduelles • Gestion des terrains contaminés et décontamination • Pollution de l'air : smog, pollution atmosphérique, etc. • Réduction des gaz à effet et carboneutralité • Transport collectif

2.2. Étapes

Une description plus détaillée de chacune des étapes de la méthodologie se trouve en [Annexe A.](#)

1) RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

Objectif : parcourir des articles, des documents municipaux, etc. afin d'en apprendre davantage sur les solutions de protection de la biodiversité les plus courantes, de découvrir des villes modèles, de repérer des potentiels acteurs de soutien à contacter et de créer une liste de leviers et de freins préliminaires.

L'analyse PESTEL a inspiré en partie la réflexion et le choix des freins et des leviers identifiés au début de la recherche. Plus précisément, cette analyse comprend six facteurs : politiques, économiques, sociologiques, technologiques, environnementaux, légaux.¹⁷ Malgré qu'elle soit conçue pour analyser ce qui peut influencer une entreprise, cette analyse peut aussi être utile pour comprendre les facteurs influençant les acteurs municipaux. Ainsi, ses six facteurs ont inspiré le choix des freins et leviers.

2) DISCUSSIONS PRÉLIMINAIRES AVEC DES ACTEURS DE SOUTIEN

Objectif : Prendre le pouls d'acteurs de soutien gravitant autour des villes, qui proviennent de différentes professions et organismes environnementaux ou regroupements municipaux. Recueillir de nouvelles idées de leviers, de freins et de villes pro-biodiversité et en apprendre davantage sur le milieu municipal.

Déroulement : Discussions semi dirigées, d'une durée d'environ 45 à 60 minutes.

Questions : La liste de sujets et de questions utilisée est disponible en [Annexe B.](#)

3) QUESTIONNAIRES

Objectif : Collecter des données, principalement au niveau des municipalités, dans plusieurs régions, afin de pouvoir appuyer les discussions et de valider certaines hypothèses, dont les freins et leviers préliminaires. Un questionnaire d'appoint a aussi été créé pour apporter des précisions.

QUESTIONNAIRE PRINCIPAL

Distribution

- Envoi par courriel à des municipalités de toutes les tailles et de toutes les régions, proportionnellement au nombre de municipalités par région,
- partage via les plateformes d'Ateliers pour la biodiversité,
- partage par d'autres acteurs impliqués dans la protection de l'environnement.

Période de collecte des réponses

9 avril au 17 mai 2024

Questionnaire

Disponible en [Annexe C](#)

QUESTIONNAIRE D'APPOINT

- Envoi par courriel aux acteurs municipaux ayant répondu, à la fin du questionnaire principal, qu'ils étaient disponibles pour apporter des précisions à leurs réponses

22 au 29 avril 2024

Disponible en [Annexe D](#)

4) DISCUSSIONS AVEC LES ACTEURS MUNICIPAUX

Objectif : Discuter avec des élu.e.s et des professionnel.le.s de municipalités ayant des réalités variées (milieu urbain ou rural, grande ou petite ville). Pour les personnes qui avaient déjà répondu au questionnaire, offrir la possibilité de justifier certains de leurs choix et d'ajouter des détails.

Déroulement : Discussions semi-dirigées, d'une durée d'environ 30 à 60 minutes.

Questions : La liste de sujets et de questions utilisée est disponible en [Annexe E](#).

5) ANALYSE DES DONNÉES

Objectif : Compiler les résultats afin d'obtenir les top des leviers et des freins et de faire ressortir les points saillants. Effectuer des analyses quantitatives et qualitatives.

2.3. Informations sur les personnes répondantes

NOMBRE DE PERSONNES RÉPONDANTES ET TYPE DE POSTE

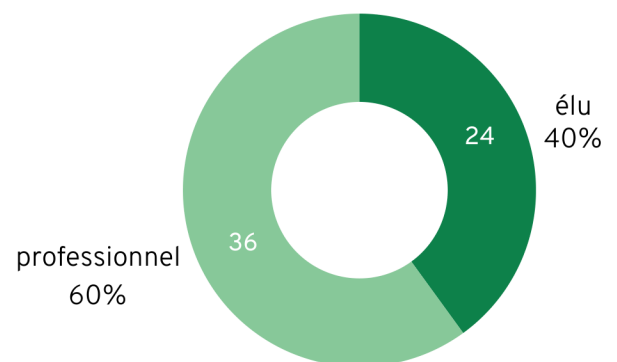
72 acteurs ont participé à cette recherche, dont des maire.sse.s, des conseiller.ère.s municipaux, des professionnel.le.s municipaux en environnement et des employé.e.s d'organismes environnementaux. À titre d'illustration, parmi les professionnel.le.s municipaux, il y a des personnes occupant le poste de direction générale, de coordination/charge de projets en environnement, de direction de la transition écologique, ainsi que des personnes travaillant en urbanisme, en aménagement ou en développement.

Le tableau 2.2. présente le nombre de personnes répondantes pour chaque étape du projet. Puisque quelques-unes sont comptabilisées dans une, deux ou trois de ces étapes, le nombre total de personnes répondantes n'équivaut pas à la somme de la colonne de droite. Plus précisément, les 11 acteurs municipaux ayant participé aux discussions et les 15 personnes ayant répondu au questionnaire supplémentaire ont aussi répondu au questionnaire principal.

Tableau 2.2. Nombre de personnes répondantes par étape du projet

Étape	Nombre de personnes
Discussions avec acteurs de soutien	10
Discussions avec acteurs municipaux	11
Questionnaire principal	62
Questionnaire d'appoint	15
TOTAL	73

Graphique 2.1. Répartition des personnes répondantes au questionnaire principal en fonction du type de poste occupé



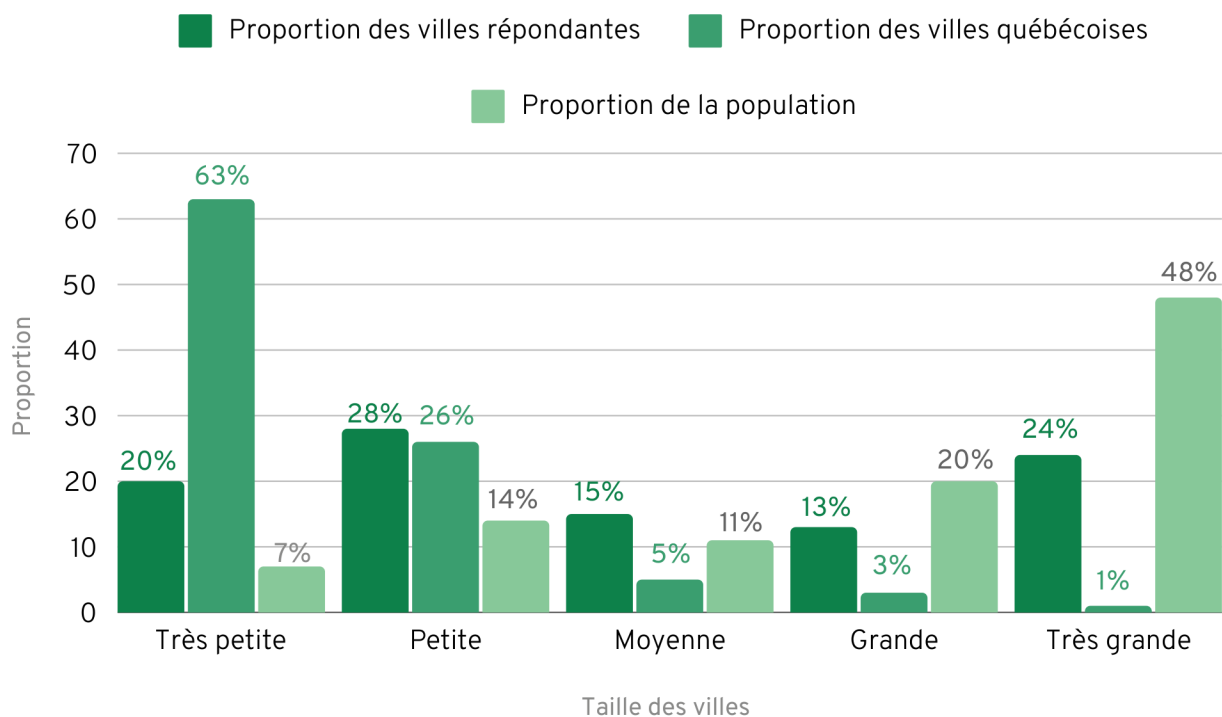
L'objectif était d'obtenir autant de réponses d'élu.e.s que de professionnel.le.s municipaux. Comme l'indique le graphique 2.1, le résultat, de respectivement 40% et 60%, est plutôt proche de cette cible.

TYPE D'ORGANISATION MUNICIPALE

Le questionnaire a réussi à rejoindre une variété d'organisations municipales dans des proportions intéressantes, compte tenu du nombre très élevé de petites et très petites villes au Québec. Bien que le Québec ne compte que 10 très grandes villes, quelques personnes répondantes issues d'une même ville ont participé à l'enquête. Ainsi, 13 personnes ont été classées dans cette catégorie.

Le tout est représenté par le graphique 2.2. qui montre la répartition des villes ou municipalités répondantes selon la taille de la ville, en comparaison avec la répartition de toutes les villes et de la population québécoises. Ce graphique permet de constater que l'échantillon obtenu par la recherche est plutôt représentatif. En plus de ces 54 personnes répondantes provenant des villes ou municipalités, le sondage a recueilli les réponses de 5 MRC, de la CMM et de deux autres organisations, ce qui totalise 62 personnes répondantes au questionnaire principal. (tableau 2.2.)

Graphique 2.2. Répartition des villes répondantes, des villes québécoises et de la population québécoise selon la taille de la ville

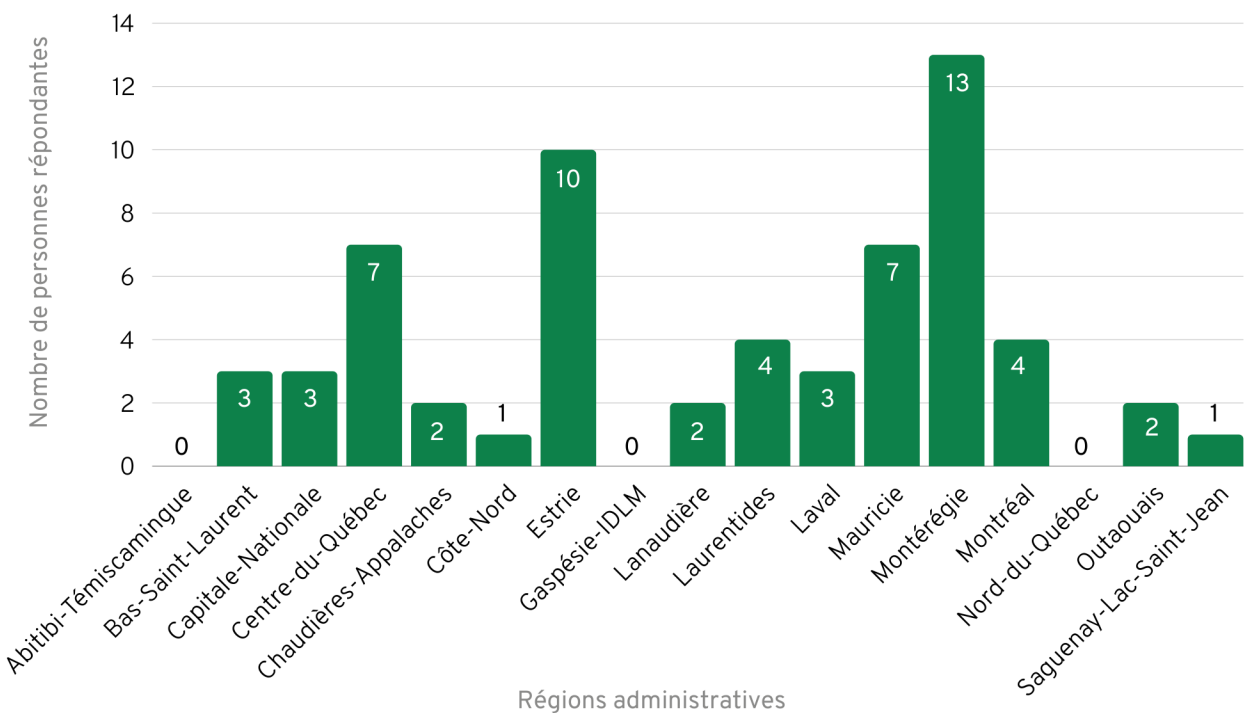


TAILLE	NOMBRE D'HABITANTS
Très petite ville :	moins de 2000 habitants
Petite ville :	2000 à 9 999 habitants
Moyenne ville :	10 000 à 24 999 habitants
Grande ville :	25 000 à 99 999 habitants
Très grande ville :	100 000 habitants et plus

RÉGION ADMINISTRATIVE

Le graphique 2.3. présente le nombre de personnes répondantes au questionnaire pour chaque région administrative du Québec. Seulement trois régions n'ont pas réussi à être intégrées à la recherche : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Gaspésie-IDLM), Nord-du-Québec et Abitibi-Témiscamingue. De plus, par rapport au nombre de villes par région, certaines, soit le Centre-du-Québec, l'Estrie, la Mauricie et la Montérégie sont légèrement surreprésentées. À l'inverse, le Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches sont sous-représentés et les régions de Lanaudière, de l'Outaouais et du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont très légèrement sous-représentées.

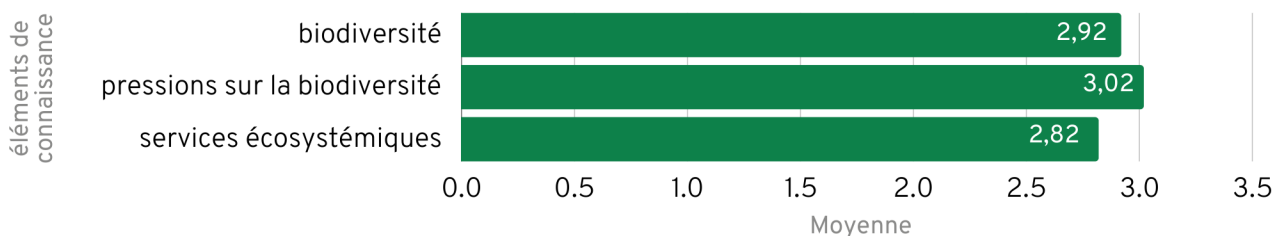
Graphique 2.3. Répartition des personnes répondantes en fonction de leur région administrative



NIVEAU DE CONNAISSANCES

Le graphique 2.4. représente le niveau de connaissance estimée des personnes répondantes de très faible (1) à très élevé (4). En moyenne, les personnes répondantes estiment avoir des connaissances assez élevées sur la biodiversité. De plus, elles pensent connaître légèrement mieux les pressions sur la biodiversité que les deux autres éléments de connaissance évalués.

Graphique 2.4. Moyenne du niveau de connaissance estimé des personnes répondantes pour les trois éléments de connaissance



2.4. Limites et biais de la recherche

Ce projet de recherche comporte quelques limites et biais.

- 1) Les solutions et les mesures liées à la biodiversité sont multiples et peuvent avoir une portée de très petite à très grande. Or, les questions du questionnaire concernant les mesures passées et futures des villes étaient ouvertes et ne visaient pas un type de projet en particulier. Ainsi, puisque la définition d'une mesure ou d'un projet peut varier selon la personne répondante, les réponses des villes sont très hétérogènes. Pour cette raison, il est possible que des personnes n'aient pas pensé écrire certains projets réalisés par leur ville, puisqu'elles ne pensaient pas que ceux-ci correspondaient à ce qui était demandé comme réponse.
- 2) La distribution du questionnaire et le choix des acteurs pour les discussions n'ont pas été effectués de manière aléatoire. Bien que des efforts réfléchis aient été entrepris pour rejoindre une variété de municipalités et pour représenter le plus de réalités québécoises, les personnes qui ont accepté de répondre au questionnaire ou de planifier une discussion sont probablement davantage conscientisées à l'importance de la biodiversité que les autres. Par exemple, les professionnel.le.s municipaux travaillent surtout en environnement ou en urbanisme.
- 3) Les questionnaires permettent d'identifier les freins et les leviers les plus importants, mais pas de connaître les raisons derrière ces choix. Pour chacun de ceux-ci, plusieurs autres questions auraient pu être posées pour aller plus en profondeur.
- 4) Les paliers fédéral et provincial n'ont pas été séparés dans les leviers, notamment pour la réglementation et les subventions. Puisque la relation entre les municipalités et les deux paliers de gouvernement supérieurs est assez différente, il aurait pu être pertinent de les distinguer pour obtenir des réponses plus précises.
- 5) Le nombre de réponses au deuxième questionnaire est plus bas et l'échantillon est moins représentatif que celui du questionnaire principal. Le deuxième questionnaire a été envoyé plus tard et à moins de personnes, soit seulement celles ayant répondu qu'il était possible de les recontacter, au besoin, pour obtenir des précisions sur leurs réponses au premier questionnaire.
- 6) La population étudiée est constituée en partie de personnes en situation de pouvoir, dont la position est déterminée par le vote de citoyen.ne.s. Conséquemment, pour ne pas nuire à leur réputation ou situation, ces personnes ont possiblement filtrer certaines de leurs réponses ou fait preuve de plus de précaution. Il s'agit donc d'un léger biais qui aurait pu influencer leurs réponses. Pour pallier cette situation, les réponses ont été anonymisées afin qu'elles soient le plus transparentes possible. De plus, les acteurs répondaient à titre personnel, et pouvaient donc être plus transparents que s'ils répondaient au nom de leur municipalité.
- 7) Bien que plusieurs municipalités se trouvent sur des territoires non cédés, traditionnellement occupés par les peuples autochtones, le projet de recherche s'intéressait à la structure municipale. Les peuples autochtones n'ont pas été consultés.



Rosemont-La-Petite-Patrie

© Ville de Montréal

3. ACTIONS DES MUNICIPALITÉS

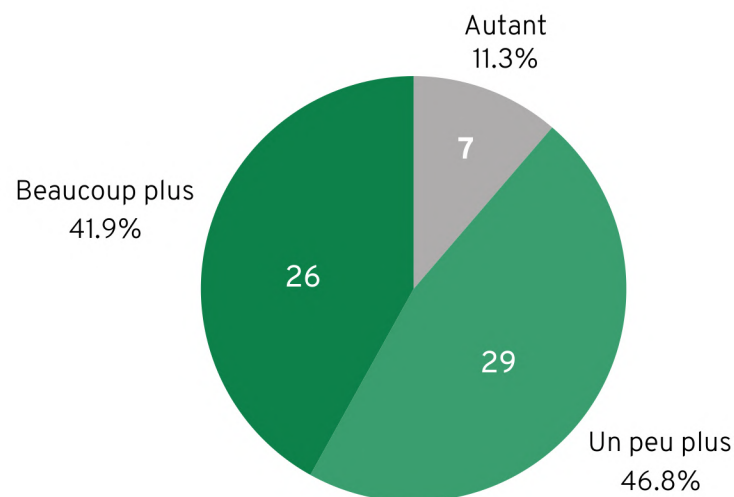
Les municipalités québécoises ne perçoivent pas toutes de la même manière le rôle qu'elles ont à jouer par rapport à la biodiversité. Ce qu'elles mettent en place ou prévoient de réaliser dans la prochaine année varie d'une ville à l'autre. Ces données sont pertinentes puisqu'elles permettent de comprendre, en partie, pourquoi et pour qui les villes veulent agir et quels en sont les angles morts.

3.1. En faire plus ou moins pour la biodiversité?

Sur une échelle de 1 à 10, l'importance moyenne accordée par les municipalités à la protection de la biodiversité est de 7,72 sur 10, soit une importance assez élevée. Pourtant, 88,7% des personnes ont répondu que leur municipalité devrait en faire davantage pour la biodiversité. Aucune personne répondante ne pense que sa municipalité devrait en faire moins pour la nature.

Ces informations soulèvent les questions à la base de ce projet de recherche : pourquoi n'en font-elles pas plus (frein) et comment pourraient-elles en faire plus (levier)?

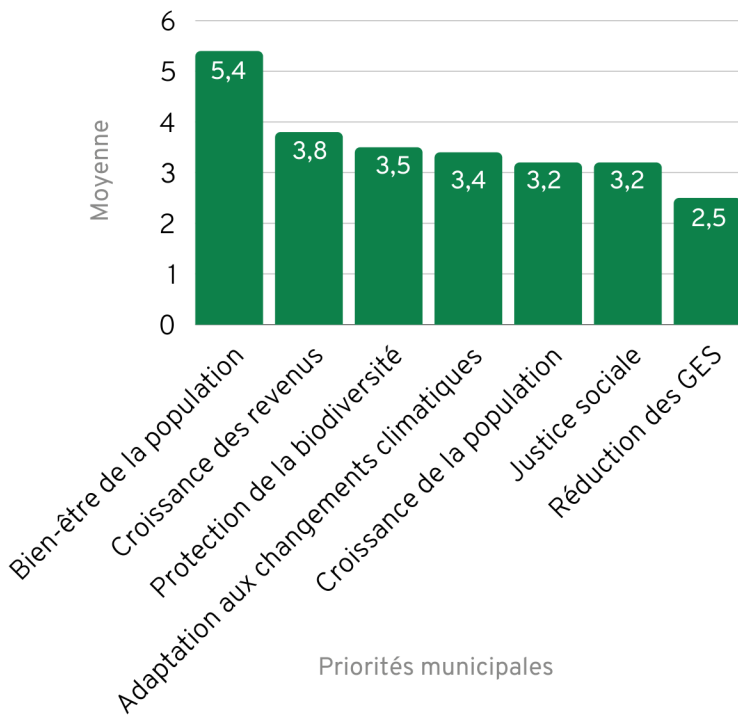
Graphique 3.1. Répartition des personnes répondantes en fonction de leur réponse à la question : est-ce que votre municipalité devrait en faire plus ou moins pour la biodiversité?



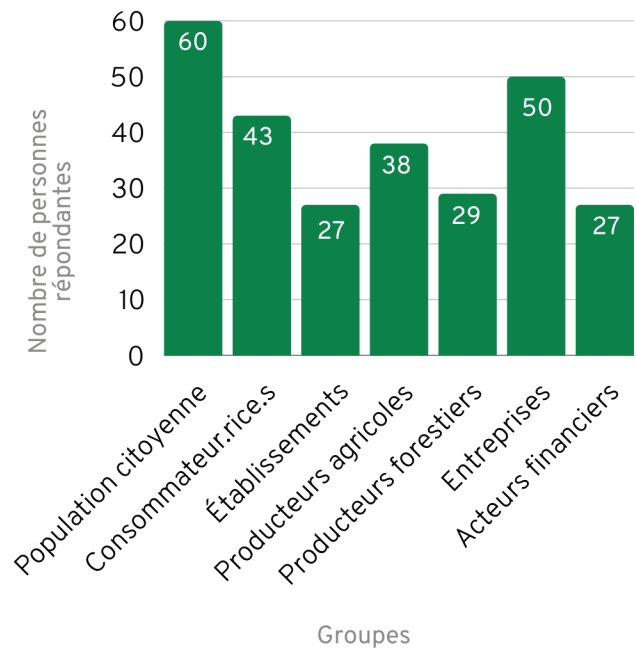
3.2. Priorités et responsabilités perçues des municipalités

Bien que la biodiversité soit théoriquement assez importante pour les municipalités, en comparaison avec les autres éléments du graphique 3.2, elle arrive en troisième position, après le bien-être de la population et la croissance des revenus. La majorité des éléments sont classés très près les uns des autres.

Graphique 3.2. Classement des priorités en fonction de la moyenne obtenue



Graphique 3.3. Groupes de la société que les municipalités considèrent être responsables d'encourager à agir en faveur de la biodiversité

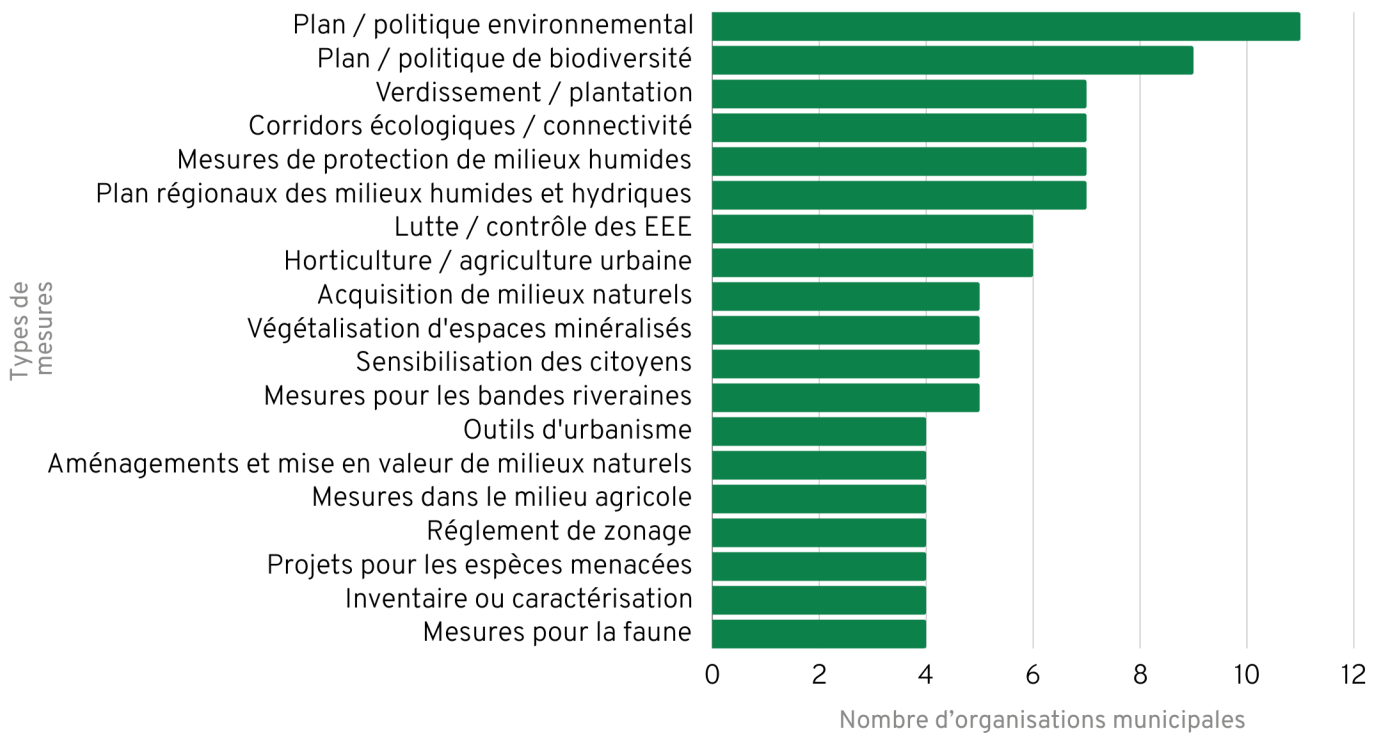


Les municipalités ont la possibilité, et les moyens, d'encourager de nombreux autres acteurs de la société à agir en faveur de la biodiversité. Cependant, elles se sentent davantage responsables pour certains acteurs que pour d'autres. Selon le graphique 3.3, les villes interrogées se sentent presque toutes responsables d'encourager et d'aider les citoyen.ne.s à enrichir la biodiversité sur leur terrain. En deuxième et troisième position, la majorité des villes se sentent responsables d'encourager et d'aider les entreprises à atténuer leurs impacts sur la biodiversité et les consommateurs (à consommer de manière responsable). Pour mieux saisir le graphique, les énoncés complets de cette question se trouvent en [Annexe F](#).

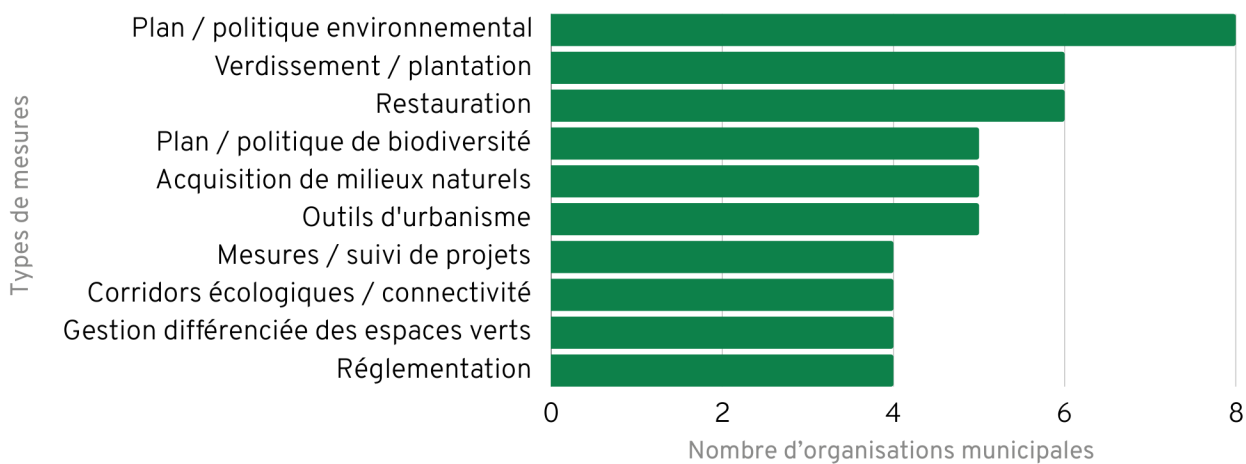
3.3. Quels sont les projets actuels et futurs ?

Les mesures mises en place par les municipalités sont nombreuses et variées. Les graphiques 3.4. et 3.5. classent les principales mesures actuelles et futures, soit celles mentionnées dans le questionnaire par quatre villes ou plus, en fonction du nombre d'organisations municipales (sur un total de 60) qui les ont mises en place ou qui prévoient les mettre en place.

Graphique 3.4. Classement des mesures selon le nombre d'organisations municipales qui les ont mises en place



Graphique 3.5. Classement des mesures selon le nombre d'organisations municipales qui prévoient les mettre en place



L'ensemble des mesures répondues dans le questionnaire se retrouvent en Annexe G. Il en ressort que les mesures les plus fréquentes sont la conservation ainsi que la création de plans ou de politiques sur la biodiversité ou sur un autre enjeu environnemental relié. Les municipalités ont aussi énuméré de nombreuses autres initiatives variées, allant de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes aux inventaires terrain et à l'agriculture urbaine.

Bien que les cibles de conservation dont fait partie l'objectif 30 x 30 de l'accord Kunming-Montréal, soient très importantes et qu'il faille se doter de plans municipaux structurants, ce ne sont pas les seules mesures grâce auxquelles les villes peuvent agir pour protéger la biodiversité. Plusieurs des acteurs ayant participé à une discussion sont d'avis qu'il est aussi essentiel d'agir rapidement et efficacement dans le 70% du territoire restant. Dans ce sens, des mesures en milieu urbain, comme la déminéralisation, et en milieu agricole, telles que les pratiques agroenvironnementales et la protection des bandes riveraines, sont tout aussi essentielles et doivent faire partie d'une vision écosystémique du territoire.

Ville de Drummondville

© Ville de Drummondville





© Pixabay

4. PRINCIPAUX FREINS

Quelques résultats sur tous les freins abordés lors de la recherche seront présentés. Ensuite, les freins identifiés comme étant les plus nuisibles seront résumés brièvement.

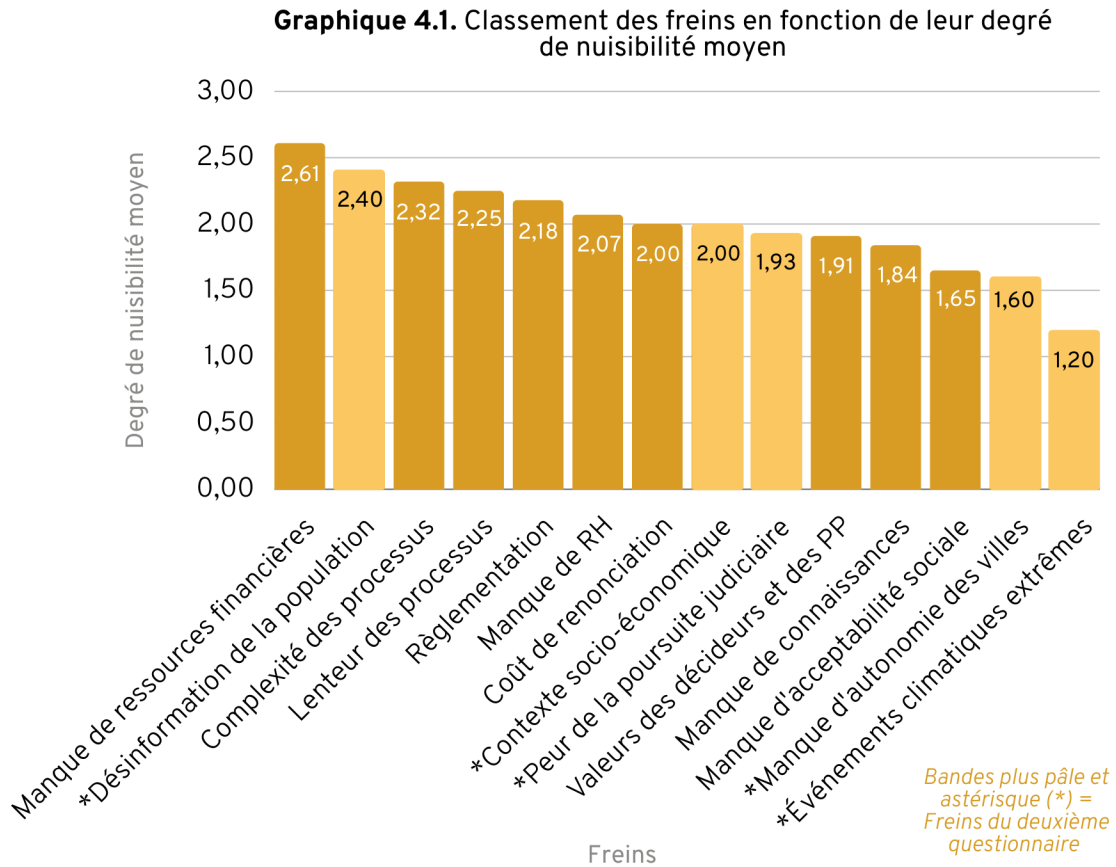
4.1. Comparaison des freins

Les leviers sont classés en ordre décroissant du plus au moins nuisible, sur une échelle de 0 à 3, dans le graphique 4.1. Les freins ajoutés lors du deuxième questionnaire, pour lesquels le nombre de réponses recueillies est moindre, sont identifiés sur le graphique par un astérisque (*) et des bandes plus pâles.

Selon le degré de nuisibilité moyen de tous les freins des questionnaires, le top 5 est le suivant :

- 1 Manque de ressources financières
- 2 Désinformation et manque de connaissances de la population
- 3 Complexité et lenteur des processus de conservation
- 4 Réglementation absente ou déficiente
- 5 Manque de ressources humaines

Cependant, comme le graphique 4.1. l'illustre, plusieurs autres freins sont aussi considérés comme étant assez nuisibles (autour de 2 sur 3).



Une question demandant d'identifier le top 3 des freins les plus nuisibles a été posée durant les discussions avec les acteurs de soutien et dans le premier questionnaire aux municipalités. En comparant les résultats de ces deux étapes, quelques différences sont intéressantes à mentionner :

- Pour les acteurs de soutien, le manque de connaissances est le frein qui a été le plus souvent nommé dans le top 3.
- Moins de la moitié des acteurs de soutien (40%) considèrent le manque de ressources financières dans le top 3, comparativement à plus des deux tiers (69%) des villes ayant répondu au questionnaire.
- Une plus grande proportion de municipalités que d'acteurs de soutien place la complexité des processus ainsi que les valeurs des décideurs dans le top 3 des freins les plus nuisibles.
- Le manque d'acceptabilité sociale et le manque de données n'ont jamais été mentionnés dans le top 3 des acteurs de soutien alors que respectivement 19% et 13% des villes ont sélectionné ces freins dans leur top 3 des plus nuisibles.

4.2. Détails sur les freins les plus nuisibles

Le résumé de chaque frein principal comprend une brève explication et quelques exemples concrets pour illustrer son importance. Une description de tous les freins relevés durant le projet se trouve en [Annexe H](#).

1- MANQUE DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Contrairement aux gouvernements fédéral et provincial, le palier municipal ne peut pas, légalement, générer de déficit financier. Les municipalités sont donc très contraintes par leur budget tout en ayant la responsabilité de fournir de nombreux services de base à la population. En outre, plusieurs nouveaux enjeux ont pris davantage de place dans la cour des villes dans les dernières années, notamment l'adaptation aux changements climatiques et la protection de la biodiversité, deux postes de dépenses qui peuvent rapidement coûter trop cher pour le budget municipal.¹⁸ Ces postes de dépenses sont aussi souvent les premiers à être réduits lorsqu'une ville manque de fonds. Quand il y a des contraintes financières serrées, par exemple dû à une crise économique ou sociale, la biodiversité n'est donc probablement pas priorisée.

Constats

- La conservation et l'acquisition de milieux naturels peuvent être très dispendieuses, surtout pour les municipalités plus petites ou plus pauvres.
- Le financement et les programmes de subvention sont parfois inadaptés pour les petites municipalités, lorsqu'ils exigent une taille ou un budget de projet trop élevés pour celles-ci.
- Le manque de ressources financières est interrelié avec le manque de ressources humaines. Par exemple, les grandes villes dont le budget est plus élevé ont davantage les moyens de rémunérer de l'expertise interne et de l'expertise externe, au besoin.
- La peur de la poursuite judiciaire, associée à une crainte de devoir déboursier des montants élevés, nuit à la prise de mesures en faveur de la biodiversité, surtout chez les municipalités moins fortunées, qui n'ont pas les moyens de prendre ce risque.

Pourquoi poursuivre sa ville?

Au cours des dernières décennies, il y a eu plusieurs cas d'entreprises ou de propriétaires fonciers qui poursuivent leur municipalité pour de nombreux motifs : expropriation déguisée, contestation de changement de zonage, nouvelles taxes sur les stationnements, règlement de contrôle intérimaire, etc.¹⁹ Dans ce contexte, il est plutôt facile de comprendre les acteurs municipaux qui ne mettent pas en place certaines mesures par crainte de se retrouver dans cette situation délicate et onéreuse. Or, d'autres projets moins risqués peuvent être effectués en tout temps.

18 - Caza, 2022

19 - Champagne, 2023b ; Ménard, 2024 ; Champagne, 2023c

2- DÉSINFORMATION ET MANQUE DE CONNAISSANCES DE LA POPULATION

Les causes de ce frein sont multiples, entre autres, l'apparition d'un biodiversité-scepticisme, la crise de l'information, une perte de confiance envers les médias, la place montante du journalisme d'opinion, etc.²⁰ En outre, pour le sujet de la recherche, cette désinformation et ce manque de connaissances de la population se traduisent de diverses façons :

- Un manque d'acceptabilité sociale de certains projets bénéfiques pour la biodiversité, comme la densification, l'encadrement légal des pesticides, la déminéralisation de stationnements, etc.
- La volonté des citoyen.ne.s de protéger un milieu naturel qu'ils et elles apprécient plutôt qu'un autre milieu ayant une valeur écologique plus élevée.
- Des réactions influencées par la peur du changement et/ou par le syndrome "pas dans ma cour"

Biodiversité-scepticisme ?

Comme le climatoscepticisme, qui remet en question les changements climatiques et leurs conséquences, le biodiversité-scepticisme doute de la crise de l'érosion de la biodiversité et parfois même de l'importance des espèces sauvages et de la biodiversité pour l'humain.²¹

3- COMPLEXITÉ ET LENTEUR DES PROCESSUS DE CONSERVATION

Puisqu'ils sont fortement interconnectés, ces deux freins ont été fusionnés en un seul. Effectivement, la complexité des processus de conservation engendre souvent de longs délais alors que la lenteur de certains processus peut aussi, parfois, rendre les démarches de conservation plus compliquées. Il est donc nécessaire de simplifier les procédures de conservation des milieux naturels.²²

Constats :

- La lenteur est souvent causée par les délais du gouvernement provincial, notamment en lien avec les demandes de réserves naturelles, ce qui a été reporté par plusieurs acteurs du milieu.
- La mise en place de projets pour la biodiversité est souvent plus longue et complexe pour les grosses organisations municipales, et ce, étant donné la quantité d'employés et la structure administrative plus complexe.
- Autres causes : La rigidité et la complexité des lois et règlements pour l'acquisition des terrains à des fins de conservation, la diversité des outils de planification, la quantité importante d'acteurs pouvant être impliqués et les contraintes particulières de chaque bailleur de fonds.²³
- Les poursuites judiciaires par les propriétaires fonciers peuvent aussi ralentir et complexifier la mise en place de projets d'acquisition ou de conservation de milieux naturels.

20 - Radio-Canada, 2023 ; Laplante, 2023

21 - Guillain et Sylvain, 2016 ; Clément, 2024

22 - Dupras, 2021

23- Fondation David Suzuki, 2024 ; Bouthillier, 2023

Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH)

Ce programme vise à financer des projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques. Bien que son intention soit louable et son objectif pertinent, il ne fonctionne pas très bien et comprend de nombreux problèmes. Conséquemment, seulement 1% des 173 millions de dollars accumulés par les compensations ont servi à créer ou restaurer des milieux équivalents.²⁴ Plusieurs raisons sont responsables de ce quasi-échec, rapporté à maintes reprises lors des discussions : certaines municipalités manquent d'expertise pour remplir la demande, les démarches sont souvent composées de nombreux allers-retours avec le gouvernement et il est parfois très complexe et ardu de prouver de manière suffisamment convaincante pour le ministère que le projet réalisé sera un succès.

4- RÉGLEMENTATION ABSENTE OU DÉFICIENTE

Une réglementation déficiente peut nuire de nombreuses façons aux municipalités qui souhaitent protéger la nature sur leur territoire. Ainsi, plusieurs règlements et lois devraient être modifiés ou modernisés, entre autres :

- Certains pensent qu'il faudrait mettre fin aux claims miniers en milieu urbain
- Le CQDE estime qu' « il est plus que temps de moderniser le Règlement sur les habitats fauniques afin que la protection des habitats soit étendue aux terres privées plutôt que limitée aux terres publiques ».²⁵
- « L'application du cadre législatif québécois pour la protection des espèces sauvages en situation précaire était souvent lente et insuffisante. »²⁶

Étant donné les lacunes réglementaires, des projets de loi ont été adoptés dans les dernières années, dont la réforme de la loi sur l'expropriation (PL-22) et la réforme de la loi sur la fiscalité municipale (PL-39). Ces dernières sont des pas dans la bonne direction, notamment car plusieurs municipalités étaient véritablement freinées par les anciennes lois. Toutefois, leurs bénéfices ne sont pas encore mesurables et ces deux réformes ne seront pas suffisantes pour atteindre les objectifs de conservation provinciaux.²⁷

24- Shields, 2024
25- Legendre, 2021
26- Pelletier et al., 2024
27- Champagne, 2023c

5- MANQUE DE RESSOURCES HUMAINES

Des ressources humaines mieux outillées sont nécessaires pour favoriser la protection de la biodiversité. De plus, les projets environnementaux nécessitent souvent des demandes de subventions, ce qui requiert beaucoup de temps et de travail.

Ce frein affecte davantage les petites municipalités, qui n'ont pas toutes une expertise interne en environnement ou qui doivent composer avec des effectifs réduits, et celles plus éloignées des centres urbains, pour lesquelles il peut être plus difficile de recruter. En outre, chez les petites municipalités, il est fréquent que la ou les personnes du département de l'environnement portent plusieurs chapeaux (ex. gestion des matières résiduelles, gestion de l'eau, etc.) et n'aient donc pas beaucoup de temps à consacrer uniquement à la protection de la biodiversité.

Ville de Québec

© Les Argonautes





© Karolina Kaboompics

5. PRINCIPAUX LEVIERS

Comme pour les freins, il y aura une présentation des résultats, suivie de deux sous-sections détaillant les leviers principaux ainsi que les leviers les plus utiles en amont de projets pour la biodiversité. Une définition de tous les leviers relevés durant le projet se trouve en [Annexe H](#).

5.1. Comparaison des leviers

Les leviers sont classés en ordre décroissant du plus au moins moteur d'action, sur une échelle de 0 à 3, dans le graphique 5.1. Les leviers ajoutés lors du deuxième questionnaire, pour lesquels le nombre de réponses recueillies est moindre, sont identifiés sur le graphique par un astérisque (*) et des bandes légèrement plus pâles. Parmi tous les leviers recensés, on observe une grande variabilité.

Pour le top 5, quelques-uns de ces leviers ont été regroupés. Selon le degré de moteur d'action moyen de tous les leviers identifiés pendant la recherche, le top 5 général suivant est détaillé dans la section 5.2.

- 1** Financement : subventions fédérale et provincial + financement non-gouvernemental
- 2** Pouvoirs municipaux d'urbanisme et d'aménagement
- 3** Réglementation fédérale et provinciale
- 4** Mobilisation citoyenne et activisme
- 5** Accès à de l'expertise interne et externe

PRINCIPAUX LEVIERS MOTEUR D'ACTION EN AMONT DES PROJETS

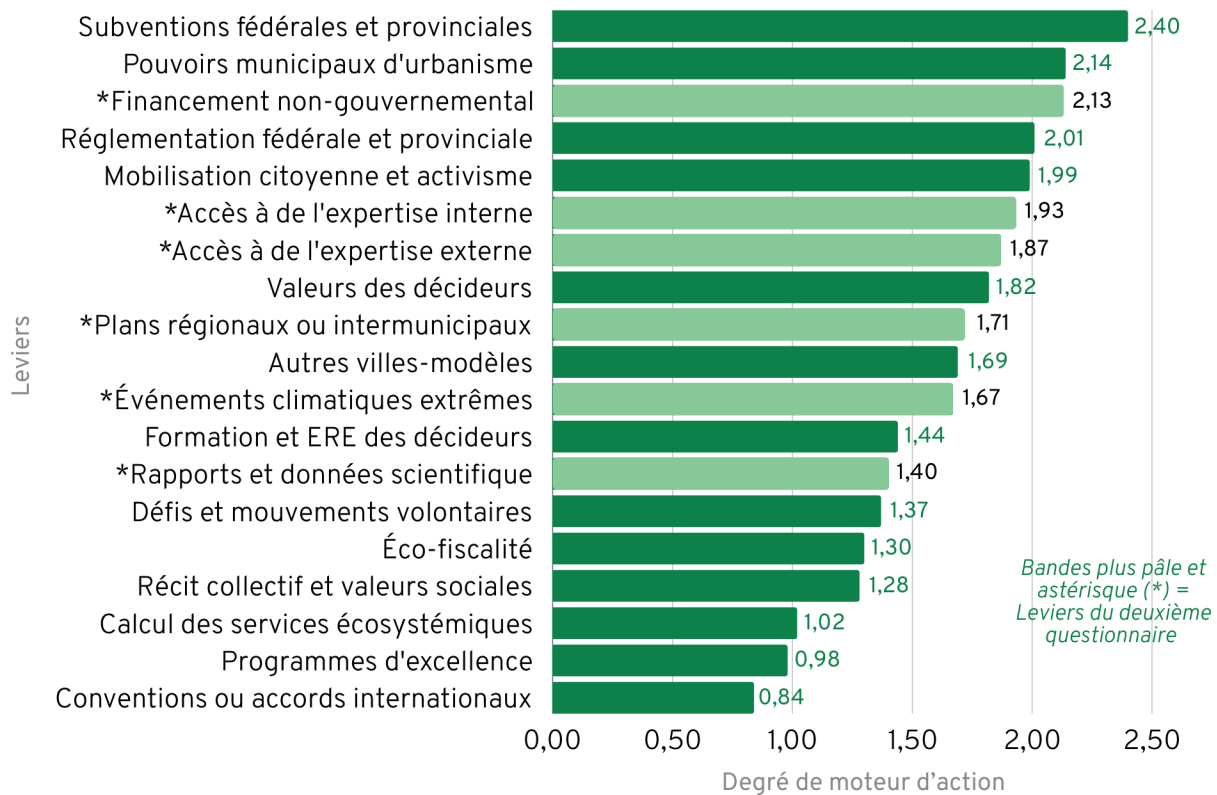
Il a été demandé, au deuxième questionnaire, si les leviers recensés étaient surtout utiles avant, pendant ou après la réalisation d'un projet pro-biodiversité. Il est intéressant de constater que les leviers surtout utiles en amont de projets de protection de la biodiversité ne sont pas tous les mêmes que les leviers du top 5 général. Bref, les quatre leviers les plus utiles avant qu'un projet se concrétise, pour convaincre ou pour motiver les municipalités sont les suivants :

- | | |
|--|----------|
| Valeurs des décideur.euse.s | 1 |
| Réglementation provinciale ou fédérale | 2 |
| Conventions ou accords internationaux | 3 |
| Autres villes modèles | 4 |

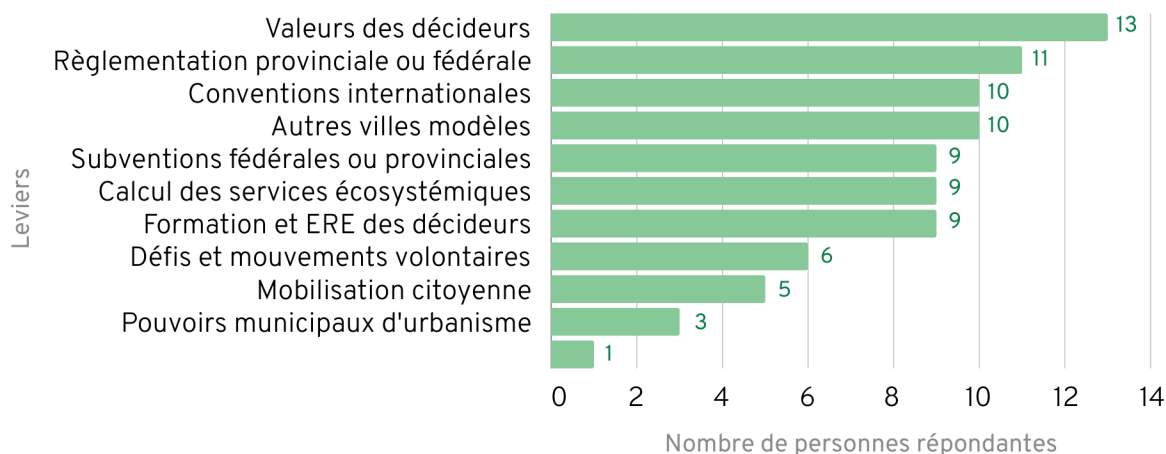
Étant donné que la question sur la période pendant laquelle les leviers sont les plus moteurs d'action a été posée uniquement dans le deuxième questionnaire, le nombre de personnes répondantes est moindre. Or, les résultats concordent avec ce qui est ressorti lors des discussions.

Les trois leviers surtout utiles en amont, et qui ne se trouvent pas dans le top 5 des leviers les plus moteur d'action, sont détaillés dans la section 5.3.

Graphique 5.1. Classement des leviers en fonction de leur degré de moteur d'action moyen



Graphique 5.2. Classement des leviers en fonction du nombre de personnes répondantes (2e questionnaire) qui les considèrent davantage moteur d'action en amont de projets



5.2. Détails sur les leviers les plus moteurs d'action (top 5)

1- FINANCEMENT

Ces deux leviers ont été combinés, car ce sont des ressources financières, dont le manque est aussi le principal frein, et, car les sources de financement non gouvernemental, comme la Fondation de la faune du Québec, sont souvent elles-mêmes financées par le provincial et/ou le fédéral.

Bon à savoir

- En misant sur des projets qui ont plusieurs co-bénéfices, comme la création d'un projet de conservation et de plein air, il est possible d'obtenir du financement de différents ministères.
- Non seulement ce levier aide en offrant les ressources financières nécessaires pour concrétiser des projets, mais l'appui de bailleurs de fonds équivaut à un soutien externe au projet et en augmente sa légitimité, ce qui peut aider à convaincre des parties prenantes plus récalcitrantes.
- Le financement est aussi très utile pour les projets régionaux ou intermunicipaux, comme la trame verte et bleue de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Les subventions utiles ou manquantes, selon le nombre de personnes répondantes sont classées dans le tableau 5.2. selon leur nombre d'occurrences parmi toutes les réponses. Il est important de préciser qu'il s'agit des réponses recueillies et non pas des subventions réellement disponibles pour les acteurs municipaux. Si une source de financement existe, mais qu'elle se retrouve tout de même dans la deuxième colonne, cela peut signifier que l'information la concernant n'est pas suffisamment accessible ou diffusée ou qu'il faudrait davantage renseigner le milieu municipal à son sujet. C'est le cas, notamment du nouveau programme de conservation, Accélérer la conservation dans le sud du Québec (ACSQ), annoncé en 2023 et comportant quatre volets, qui n'est pas dans la première colonne.²⁸

Tableau 5.2. Classement des subventions ou financement utilisés ou manquants en fonction du nombre de personnes répondantes (2e questionnaire)

Subventions ou financement utilisés par les municipalités	Nombre	Subventions ou financement manquants	Nombre
<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de la fondation de la faune du Québec 	2	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour l'acquisition de terrains 	4
<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue, CMM 	2	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour la gestion de terrains protégés 	3
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds des municipalités pour la biodiversité 	1	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour compenser la perte de futures taxes foncières 	2
<ul style="list-style-type: none"> • Droits de mutation (taxes de bienvenue) 	1	<ul style="list-style-type: none"> • Écofiscalité 	2
<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires pour la nature 	1	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions pour les études sur la biodiversité 	2
<ul style="list-style-type: none"> • Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques 	1	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoirs supplémentaires de diminution de taxation pour la conservation volontaire 	1
<ul style="list-style-type: none"> • Programme OASIS 	1	<ul style="list-style-type: none"> • \$ pour le département municipal d'environnement 	1
<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de Canards Illimités 	1	<ul style="list-style-type: none"> • \$ pour des projets clés-en-main 	1
<ul style="list-style-type: none"> • Financement de la MRC 	1	<ul style="list-style-type: none"> • \$ pour de l'expertise 	1
<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'intendance de l'habitat 	1	<ul style="list-style-type: none"> • \$ pour des installations fauniques 	1
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds régions et ruralité (FRR) 	1	<ul style="list-style-type: none"> • \$ pour la mise en œuvre du PRMHH 	1
	1	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de dotation 	1

Le futur Plan Nature 2030 du Québec comprendra des investissements de 650 millions sur sept ans.²⁹ Il sera pertinent de suivre si cela va inclure de nouvelles sources de financement pour les municipalités, qui pourraient potentiellement combler des lacunes identifiées au tableau 5.2.

Mises en garde

- Il ne faut pas que les municipalités attendent après le financement pour tenter d'agir et de prendre des mesures efficaces pour la nature et la biodiversité
- Il y a un manque de financement pérenne et continu dans le temps, qui amènerait une stabilité dans le milieu de la protection de la biodiversité.
- Parfois, beaucoup de temps et de ressources humaines sont nécessaires pour effectuer les demandes ainsi que la reddition de compte associées aux subventions.

2- POUVOIRS MUNICIPAUX D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

Les municipalités détiennent beaucoup de pouvoir en urbanisme et en aménagement du territoire. La boîte à outils de corridor appalachien détaille très bien la majorité de ceux-ci, notamment le schéma d'aménagement et de développement (SAD), le règlement de zonage, le programme particulier d'urbanisme et plusieurs autres.³⁰ De manière générale, l'utilisation de ces outils constitue une façon rapide et efficace de protéger la biodiversité. Cependant, cette protection est parfois fragile et temporaire, car elle est à risque d'être modifiée par l'administration suivante, contrairement à une protection du provincial ou du fédéral, comme les aires protégées, qui est plus permanente et rigide.

Exemples concrets

- Plan directeur de la biodiversité, arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie
- Nouvelles normes architecturales pour le projet de l'Anse au cheval, modification du règlement sur les Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), Petit-Saguenay
- Plan directeur d'aménagement des terrains vacants, Gatineau
- Nouveau code de l'urbanisme, plus flexible et plus moderne, Laval
- Modification (en cours) de la réglementation relative aux arbres, Granby
- Règlement de contrôle intérimaire (RCI) lors de la révision de son schéma d'aménagement et de développement, Sherbrooke

3- RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE OU PROVINCIALE

Ce levier concerne les lois et règlements provinciaux et fédéraux que les municipalités doivent respecter, mais aussi la réglementation qui leur accorde des pouvoirs et des droits. Comme présenté dans la section 5.3., les obligations légales sont le principal élément pris en compte par les villes lorsqu'elles prennent des décisions entourant la biodiversité.

29- Daubenfeld, 2024

30- Corridor appalachien, s.d.

Le tableau 5.3. présente quelques lois, au palier provincial et fédéral, en lien avec la protection de la nature qui peuvent être moteur d'action. Cette liste n'est pas exhaustive.

Tableau 5.3. Exemples de loi fédérales et provinciales potentiellement moteur d'action pour la protection de la nature

Fédéral	Provincial
<ul style="list-style-type: none"> Loi sur les espèces en péril (LEP) Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Loi sur les espèces sauvages du Canada (LESC) Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM) 	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH) Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN)

Mises en garde:

- Il y a une hiérarchie dans les lois, qui dévalorise la protection de la biodiversité : certaines lois, comme la Loi sur les mines et le Règlement sur les carrières et les sablières, ont préséance sur des lois qui visent à protéger l'environnement, telles que la LQE.
- Les lois priorisent la conservation des milieux d'intérêt et des espèces menacées alors qu'il faudrait protéger le plus de milieux et d'espèces possibles, et non seulement celles déjà en danger.

4- MOBILISATION CITOYENNE ET ACTIVISME

Lors des dernières années, au Québec, les initiatives citoyennes de protection des milieux naturels sont en augmentation.³¹ Les mobilisations locales « [...] prennent, entre autres, la défense des boisés, des forêts, des milieux humides, des rivières et des rives, ainsi que des friches. »³² De cette manière, plusieurs victoires ont eu lieu grâce à cette mobilisation, qui est un signe de vitalité démocratique et qui prouve que les gens se soucient de leur territoire.

- Les stratégies des groupes citoyens sont variées : pétitions, comités citoyens, science citoyenne, participation aux processus décisionnels, manifestation, etc.
- Plusieurs projets positifs ont été mis en place grâce à des demandes de la part de citoyen.ne.s.
- Les arts constituent aussi une forme de mobilisation citoyenne importante : Les bandes dessinées *Résister et fleurir* ainsi que *Un sacrifice tout naturel : les ratés de la protection de la biodiversité au Québec* parues récemment sont deux exemples inspirants.

31- Réseau Demain le Québec (RDQ), 2024

32- Tremblay-Cloutier, 2023

Exemple: Pincourt, quand les citoyens s'arment d'études

Afin de contester un projet de lotissement résidentiel dans le boisé Rousseau et d'invalider les études réalisées par le promoteur, les citoyen.ne.s de la ville de Pincourt ont engagé, par leurs propres moyens financiers, la firme Terra Humana Solution. Cette dernière a réalisé une nouvelle caractérisation biologique qui a ensuite été montrée à la ville, ce qui l'a convaincu de faire faire son propre rapport par la firme WSP. Celle-ci a recensé la présence de 7 espèces floristiques et 5 espèces fauniques à statut particulier et a conclu que plus de 87% de la zone présente une valeur écologique élevée. Enfin, ayant pris conscience de la valeur écologique réelle du boisé, la petite municipalité a décidé de le conserver et de l'acquérir pour 4,3 millions de dollars. Si le groupe de citoyens n'avait pas été aussi tenace, la forêt aurait été détruite et remplacée par 45 maisons.³³

Mises en garde

- Lorsque le fonctionnement d'un projet environnemental dépend en partie d'une mobilisation citoyenne, le caractère éphémère de cette dernière peut rendre le projet plus instable.
- Elle bloque ou ralentit parfois des projets utiles et nécessaires. De plus, elle peut aussi inciter la prise de mauvaises décisions ou engendrer des tensions sociales.
- Même lorsqu'elle fait beaucoup de bruit, une mobilisation citoyenne constructive et utile peut être complètement ignorée par les décideurs, car elle n'est pas contraignante.

5- ACCÈS À DE L'EXPERTISE INTERNE & EXTERNE

L'expertise interne comprend les employé.e.s municipaux en environnement ainsi que les connaissances des milieux naturels, du territoire, des espèces présentes, etc. L'accès à l'expertise externe, quant à elle, comprend la présence d'organismes de conservation et de tous les autres partenaires essentiels pour la réalisation de certains projets de protection de la biodiversité.

Certaines MRC ou municipalités n'ayant pas d'organisme de conservation sur son territoire, comme la MRC de Papineau ou des petites villes de la MRC de Brome-Missisquoi, se trouvent donc freinées. En outre, les deux types d'expertise sont essentiels et doivent fréquemment travailler en collaboration.

33- Champagne, 2023a

5.3. Détails sur les leviers en amont

1- VALEURS DES DÉCIDEUR.EUSE.S

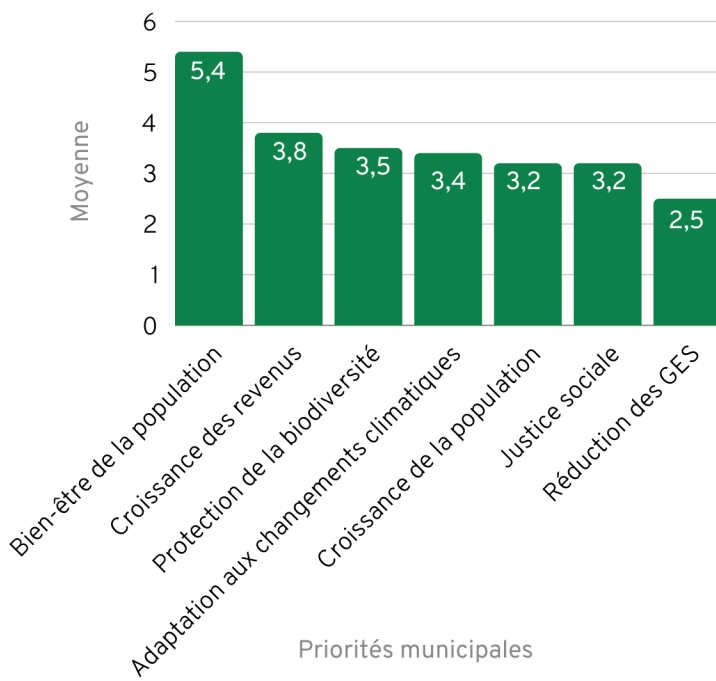
Les valeurs pouvant influencer la protection de la biodiversité sont celles des décideur.euse.s, mais aussi celles des professionnel.le.s municipaux. Pour que ce levier soit le plus efficace possible, il est important que ces deux parties partagent des valeurs communes et que leurs manières de travailler soient complémentaires. De plus, au sein des MRC, même si tous les maire.sse.s ne sont pas pro-biodiversité, à partir d'une certaine proportion, des mesures concrètes peuvent être mises en place plus facilement.

Les valeurs des décideur.euse.s ou des autres parties prenantes, peuvent être un levier, ou un frein, peu importe la taille de la municipalité : Si le conseil municipal n'a pas de vision écologique, il y a moins de chance que des ressources humaines et financières soient attribuées à la biodiversité.

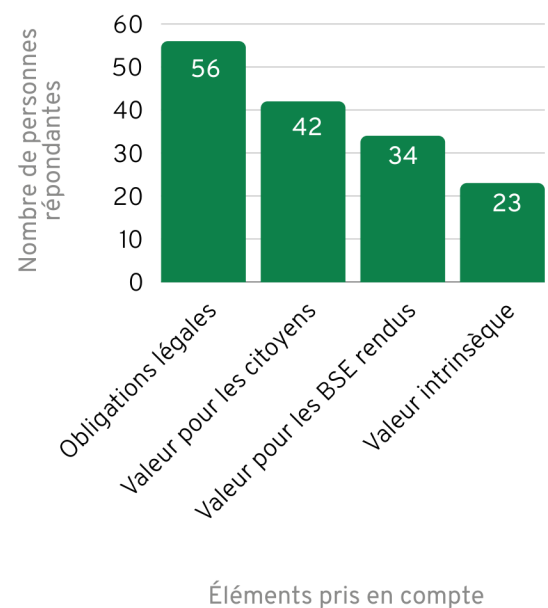
Puisque l'aspect des valeurs paraissait intéressant pour le projet de recherche, deux questions ont ciblé ce sujet dans le questionnaire. Voici quelques observations provenant des réponses à ces questions, qui sont aussi présentées sur les deux prochains graphiques (3.2 et 5.3.).

- Lorsque les villes prennent des décisions pour la biodiversité, ce qu'elles prennent le plus en compte, après les obligations légales, c'est la valeur de la biodiversité pour les citoyens.
- Dans le contexte des municipalités répondantes, leur priorité moyenne, soit ce qu'elle valorise le plus, est le bien-être des citoyens, suivi de la croissance des revenus et de de la protection de la biodiversité.

Graphique 3.2. Classement des priorités en fonction de la moyenne obtenue



Graphique 5.3. Classement des éléments pris en compte dans les décisions municipales concernant la biodiversité en fonction du nombre de personnes répondantes



*BSE: biens et services écosystémiques

Nouvelle vague d'élue.s

Depuis les élections de 2021, le paysage politique municipal québécois est en transformation, en mouvement. En effet, aux dernières élections municipales, cinq des dix plus grandes villes élisaient une femme et environ 9% des élu.e.s étaient âgé.e.s de 18 à 34 ans.³⁴ De plus, les maires et mairesses de plusieurs grandes villes, Longueuil, Laval, Montréal, Québec et Sherbrooke, partagent des valeurs et une vision communes : ils et elles souhaitent aménager des villes saines qui priorisent l'environnement.³⁵ La perception de ce qu'est un.e élu.e est aussi en train de changer. Ce n'est plus seulement vu comme un projet de retraite, mais une possibilité à tout moment de sa vie ou de sa carrière.

2- RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE OU PROVINCIALE

Ce levier, utile à plusieurs moments lors de la mise en place de projet, a été présenté dans la section précédente.

3- CONVENTIONS OU ACCORDS INTERNATIONAUX

Dans le contexte actuel, ce levier fait surtout référence à la COP15, au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et à l'appel Montréal, mentionnés par plusieurs acteurs. Même si ces ententes sont ambitieuses et qu'elles sont utiles pour faire prendre conscience de l'importance de la biodiversité, les résultats concrets sont limités. C'est probablement pourquoi, en termes de moteur d'action en général, ce levier est le dernier de la liste.

Tableau 5.1. Avantages et limites des conventions ou accords internationaux

Avantages	Limites
<ul style="list-style-type: none">• Les villes peuvent se fier au contenu de ces conventions, accords ou autres• Une multitude de villes ont adopté la cible 30x30 de l'accord Kunming-Montréal• Le fait que la COP15 ait eu lieu à Montréal a contribué au momentum et à l'engagement des municipalités québécoises• Les événements associés sont des opportunités pour les acteurs plus convaincus d'influencer positivement les autres et de nourrir leur propre motivation• Lors de la COP15, plusieurs maires et mairesses ont annoncé leurs engagements et leurs initiatives de l'année	<ul style="list-style-type: none">• Ce levier est très indirect : il influence les valeurs et les engagements, qui orientent ensuite les décisions et mesures concrètes• Ces accords ne sont pas contraignants• Ces accords doivent parfois transiter par l'intermédiaire des niveaux fédéral et provincial pour que le municipal suive• Si l'accord Kunming-Montréal n'avait pas eu lieu à Montréal, mais plutôt en Chine, on ne sait pas s'il aurait eu un impact aussi important au Québec

34- Tanguay, 2023

35- Bourgault-Côté, 2022 ; Caza, 2022

4- AUTRES MUNICIPALITÉS-MODÈLES

Ce levier est complémentaire avec un autre, constaté plus tard dans la recherche, du désir de reconnaissance. Les municipalités aiment s'inspirer d'ailleurs, de bons coups des villes voisines, mais elles apprécient aussi être les premières à mettre en place un projet, faire preuve d'innovation. Autrement dit, selon les circonstances, les villes désirent soit s'inspirer d'autres villes-modèles ou soit être elles-mêmes la ville-modèle qui inspirera les autres à les suivre.

Également, ce levier est davantage efficace pour une municipalité s'il existe et si elle connaît un exemple de ville modèle comparable à celle-ci, c'est-à-dire environ de même taille et de même revenu.

La ville de Prévost : vision 2035

Cette ville souhaite être innovante et montrer à ses semblables que la transition socio écologique est possible et réalisable, ce qui ressort de son énoncé de vision : « En 2035, Prévost [...] a réussi sa transition écologique et inspire d'autres villes à suivre son chemin. [...] Son leadership a généré des projets exemplaires sur son territoire, des modèles québécois de développement durable en milieux naturels, une démonstration de la capacité des milieux périphériques à adopter un mode de vie résolument écologique. »³⁶

36- Ville de Prévost, 2023

© Irina Iriser





Ville de Lévis
© Clément Proust

6. ACTEURS DE SOUTIEN

Bien que les municipalités soient des acteurs clés de la protection de la biodiversité, elles ne peuvent agir seules. Les acteurs de soutien, notamment grâce à leur expertise, leurs connaissances et/ou leurs ressources financières, sont souvent essentiels à la mise en œuvre de projets et de mesures. Les acteurs en biodiversité pouvant aider ou accompagner les municipalités ont été divisés en deux catégories : les acteurs primaires et les acteurs secondaires.

6.1. Acteurs primaires

Les acteurs primaires se rapportent à ceux qui ont été le plus souvent mentionnés lors des discussions et dans les réponses aux questionnaires. En outre, il s'agit des acteurs essentiels pour une proportion significative des projets de biodiversité au Québec.

- Organismes de conservation locaux ou régionaux
- Conseils régionaux de l'environnement
- Organismes de bassin versant
- Autres organismes environnementaux
- Équipe municipale interne
- Regroupement de municipalités (MRC, CMM, CMQ)
- Gouvernement provincial
- Entreprises externes (ex. firme de biologistes, entreprises en aménagement paysager, etc.)

6.2. Acteurs secondaires

Les acteurs secondaires sont ceux qui ont été mentionnés à seulement une ou quelques reprises par les personnes répondantes. Ils ne sont pas présents dans toutes les municipalités ou régions et leur utilité dépend du type de projet. Cependant, ces acteurs ont réellement la possibilité de bonifier des projets.

- Union des municipalités du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- Gouvernement fédéral
- Fondations
- Regroupement de citoyens / initiatives citoyennes
- CQDE ou autres avocats en droit de l'environnement
- Milieu de la recherche, universités ou cégeps
- Écoles primaires ou secondaires
- Zoos ou parcs
- Autres municipalités voisines
- Communautés autochtones
- Associations de lacs
- Secteur commercial / des affaires (ex. Centre local de développement, Chambre des commerces)
- Secteur agricole (ex. Union des producteurs agricoles, Club conseil agro-environnement)
- Secteur de la santé

© Fauxels





Kamouraska

© Mathieu Dupuis

7. RECOMMANDATIONS

7.1 Recommandations d'Ateliers pour la biodiversité

Pour faciliter la mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité, nous suggérons de :

ÉLABORER UNE VISION COMMUNE DE CE QUE REPRÉSENTE LE SUCCÈS

Au-delà des solutions techniques et de la réglementation, il est crucial d'envisager collectivement à quoi ressemblerait le succès en termes de protection de la biodiversité au niveau municipal. À quoi ressemblerait un Québec où les municipalités et les citoyens vivent en harmonie avec la nature ? Bien que les défis et les leviers soient principalement liés aux enjeux techniques d'aujourd'hui, il ne faut pas perdre de vue l'objectif final et ses bienfaits pour les populations.

OFFRIR DE LA FORMATION SUR LES VALEURS DIVERSES DE LA NATURE

La façon dont les décideurs valorisent la nature a une grande incidence sur la mise en place des projets. Il est donc essentiel de former les élus et employés municipaux sur les différentes valeurs de la nature. Alors que de nombreux décideurs agissent principalement en réponse aux réglementations ou aux besoins directs des citoyens, il semble crucial de les former sur la valeur des services écosystémiques, ainsi que d'offrir des pistes de réflexion sur notre relation avec la nature et la valeur intrinsèque de celle-ci. Cette formation pourrait encourager la mise en place de plus de projets en faveur de la biodiversité.

MOBILISER LES ACTEURS MUNICIPAUX SUR L'ENSEMBLE DES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Alors que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et la Stratégie canadienne pour la nature 2030 mettent l'accent sur l'importance pour tous les acteurs d'agir pour la protection de la biodiversité, il est crucial que les acteurs municipaux comprennent qu'ils doivent influencer l'ensemble des parties prenantes sur leur territoire, puisqu'elles ont un rôle important à jouer. Ils devraient donc tenter de mobiliser tous ces acteurs autour des réflexions en lien avec la protection de la biodiversité. Cela comprend, entre autres, les propriétaires forestiers, les agriculteurs, les entreprises, et évidemment, les citoyens. Cela pourrait demander de revisiter le rôle des municipalités.

INSPIRER LES ACTEURS PAR LES BÉNÉFICES POUR LES CITOYENS ET DES EXEMPLES CONCRETS

Les ressources techniques et financières sont importantes pour la mise en œuvre des projets. Toutefois, ce sont les exemples concrets et les municipalités exemplaires qui inspirent les autres à agir. Plutôt que de se concentrer sur les détails techniques, il faut mettre en avant les bénéfices tangibles pour la population et les réussites des villes qui ont protégé leur territoire. La volonté étant souvent le catalyseur de l'action.

VALORISER TOUS LES EFFORTS DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le rapport montre qu'il est essentiel de développer une vision écosystémique de la protection de la biodiversité, qui inclut des mesures dans tous les types de milieux (privé et public, rural et urbain, etc.). Ainsi, il est bénéfique de reconnaître et de valoriser tous les efforts de protection de la nature, sur tous les types de terrain. Il faut continuer d'encourager les acteurs impliqués pour que les initiatives de protection, qu'elles soient reconnues officiellement ou non, soient de plus en plus nombreuses sur le territoire.

FAVORISER LA COLLABORATION ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE DIFFÉRENTES RÉALITÉS

La réalité de départ de chaque municipalité est différente : proportion du territoire développé, proportion de milieux naturels restants, revenus, nombre d'habitants, etc. Pour que tous les acteurs municipaux s'impliquent le plus possible, il est primordial d'adapter les solutions à ces réalités et d'encourager la collaboration entre les municipalités, à l'échelle régionale. De plus, cet entraide intermunicipal serait en mesure de favoriser la connectivité écologique ainsi que le bien-être de la population citoyenne. Par exemple, une ville n'ayant plus beaucoup de milieux naturels à protéger pourrait s'allier avec une ville voisine, qui possède des grands espaces verts, pour que les citoyens des deux villes en bénéficient.

STANDARDISER LES TERMES ET LA DOCUMENTATION ET SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX SOLUTIONS

Le rapport montre que les solutions mises en place varient considérablement entre les municipalités, en partie parce que de nombreux leviers et solutions sont méconnus des acteurs municipaux. Il est donc crucial de simplifier et de centraliser les ressources concernant la protection de la biodiversité dans le milieu municipal pour faciliter leur mise en œuvre. Il faut aussi s'assurer que celles-ci soient adaptées aux différentes réalités des municipalités du Québec. De plus, les ressources techniques devraient toujours être accompagnées de cas concrets de mise en œuvre.

COMPTABILISER LES ACTIFS NATURELS DANS LES ÉTATS FINANCIERS DES MUNICIPALITÉS

Afin d'éviter que les services fournis par la nature ne soient pas pris en compte dans les choix de planification territoriale et de gestion des actifs, il est nécessaire que les acteurs municipaux comptabilisent les actifs naturels dans leurs états financiers municipaux. La comptabilisation impliquerait de réaliser l'inventaire, la modélisation, l'évaluation et la gestion des actifs naturels. Ce processus pourrait aider les décideurs à prendre des décisions éclairées en matière de planification territoriale et décourager les projets de destruction des milieux naturels.

CONTINUER D'AMÉLIORER ET DE PARTAGER LES DONNÉES SUR LA BIODIVERSITÉ

Plusieurs municipalités manquent de données sur l'état de la biodiversité sur leur territoire. Il est donc nécessaire de continuer d'améliorer ces connaissances, mais aussi de faciliter leur partage et leur mutualisation. En outre, il serait très utile que les données déjà existantes, produites par diverses institutions et organisations, soient accessibles et mises en commun, ce qui faciliterait grandement le travail des petites municipalités et des organismes en conservation, notamment, et aiderait la prise de décisions.

OUTILLER LES CITOYENS POUR OFFRIR DES SOLUTIONS CONCRÈTES ET ACCOMPAGNER LES ÉLUS

Les citoyens, par leurs demandes et leur rôle de priorité pour les élus, sont un levier puissant pour la mise en œuvre de projets. Il est important de continuer à les former à défendre leur milieu naturel et à les aider à comprendre les solutions possibles. Les citoyens pourront plus facilement convaincre les acteurs municipaux en leur présentant des solutions concrètes pour la protection des milieux naturels et en assurant la pérennité de ces protections.

7.2 Recommandations d'autres acteurs de supports

Pour faciliter la mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité, des expertes et experts d'important acteurs de soutien au Québec proposent les solutions suivantes :

TIRER PROFIT DES POUVOIRS DE TAXATION ET DE REDEVANCE RÉGLEMENTAIRE

« Les pouvoirs de taxation et de redevance réglementaire dont disposent les municipalités du Québec peuvent servir à accélérer la protection des écosystèmes et encourager l'adoption de comportements au bénéfice de la nature. Pourtant, ils représentent un levier encore trop peu utilisé. Depuis deux ans, en collaboration avec le Centre québécois du droit de l'environnement, l'École nationale d'administration publique et trois grandes municipalités du sud du Québec, nous œuvrons au déploiement de mesures d'écofiscalité simples, autofinancées, et basées sur les pouvoirs municipaux existants. Nous invitons l'ensemble des municipalités à suivre de près le déploiement de ces mesures d'écofiscalité dans une perspective de répliquabilité à plus grande échelle. C'est gagnant-gagnant pour les municipalités et pour la biodiversité. »

Jean-Philippe Lemay, avocat, et
Diego Creimer, directeur finance et biodiversité
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)

UTILISER LES OUTILS JURIDIQUES ET POUVOIRS RÉGLEMENTAIRES

« Les municipalités sont des actrices névralgiques dans la protection de la biodiversité et, pour bien jouer ce rôle, elles doivent utiliser les outils juridiques à leur disposition et être à l'écoute de leur population. Tant au niveau local que régional, les municipalités disposent d'importants pouvoirs réglementaires en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement qui doivent être exercés judicieusement pour concrétiser les objectifs de conservation. En collaboration avec de nombreux partenaires, le CQDE est fier d'outiller les municipalités dans l'utilisation de ces pouvoirs, que ce soit en publiant des rapports de recherche, en leur fournissant des conseils juridiques ou en défendant - devant les tribunaux - leur capacité à protéger la biodiversité. »

Camille Cloutier, avocate
Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)

METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS NATURE AUX BÉNÉFICES MULTIPLES

« Les solutions nature pour le climat mettent de l'avant le rôle des écosystèmes dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. En misant sur la protection, la restauration et une meilleure gestion des écosystèmes, les solutions nature protègent la biodiversité et offrent plusieurs co-bénéfices aux populations humaines. Pour les municipalités, elles peuvent procurer des services clés comme une réduction de la pression sur les égouts pluviaux, la prévention des inondations et l'atténuation des îlots de chaleur. Depuis 3 ans, Nature Québec, en collaboration avec la SNAP Québec, travaille avec des municipalités pour renforcer les capacités des différents intervenants et favoriser les partenariats avec les organismes locaux, de façon à promouvoir l'implantation de solutions nature sur le territoire québécois. Les municipalités doivent jouer un rôle de leader en montrant l'exemple et en favorisant le déploiement de ces solutions, mais l'implication des différentes parties prenantes est essentielle dès le début de la démarche, pour en garantir l'acceptabilité sociale et la pérennité. Forte de l'expérience acquise pendant le projet En mode solution nature, Nature Québec propose, dans son Guide à l'intention des municipalités québécoises qui souhaitent faire de la nature une alliée dans la lutte contre les changements climatiques, les étapes favorisant la mise en œuvre de solutions nature par les municipalités. »

Rachel Charbonneau, agr, chargée de projet biodiversité
Nature Québec

CONNAÎTRE SON TERRITOIRE POUR MIEUX EN PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT

L'heure n'est plus à une urbanisation rapide et incontrôlée, mais plutôt, à une planification rigoureuse pour penser des milieux de vie résilients, sobres et qui favorisent le bien-être des populations. Or, pour planifier correctement, il est essentiel de bien connaître son territoire et d'en réaliser un portrait objectif, qui prenne en compte les vulnérabilités, les forces et les spécificités des milieux naturels qui le composent. Caractériser et comprendre son territoire passe par la consultation des communautés autochtones et des expert.e.s scientifiques, qui, lorsqu'ils sont amenés à mettre en commun leurs savoirs, relayent une connaissance beaucoup plus juste et complète des enjeux des écosystèmes et des liens entre les vivants, humains et non-humains.

Valérie Leblanc, directrice développement stratégique, et
Victoire Pougeon, chargée de développement des affaires sénior
Habitat

CRÉER DES PONTS ENTRE LA SCIENCE ET LES MUNICIPALITÉS

« Les savoirs et solutions développés au sein des universités restent souvent confinés à la sphère académique. Il est essentiel de créer un pont solide entre la science et les instances décisionnelles pour soutenir les municipalités et les gouvernements infranationaux dans leurs efforts de protection de la biodiversité, car ils ont un rôle essentiel à jouer vers l'atteinte des cibles et objectifs nationaux et internationaux. En intégrant les entreprises et le secteur financier, ces collaborations peuvent bénéficier de ressources et de compétences variées. Ainsi, ancrer davantage les projets académiques dans les besoins concrets du terrain permettrait de maximiser l'efficacité et l'impact à long terme d'actions pragmatiques et scientifiquement fondées. »

Jean-Olivier Goyette, directeur scientifique
Centre de recherche appliquée sur la biodiversité et les écosystèmes (CRABE)

COLLABORER POUR S'ENTRAIDER, S'INSPIRER ET CONNECTER LES TERRITOIRES

« La collaboration entre les acteurs municipaux au sein de réseaux sectoriels est cruciale pour la protection de la biodiversité. En travaillant ensemble, ils peuvent partager des connaissances, des ressources et des meilleures pratiques qui favorisent une gestion plus efficace et durable de la biodiversité locale. Par exemple, le programme d'excellence pour la biodiversité de Réseau Environnement est centré sur des communautés de pratique, de la formation et de la reconnaissance, offrant ainsi aux municipalités la possibilité de collaborer activement afin de mettre en œuvre des initiatives concrètes et durables pour promouvoir la biodiversité. »

Mathieu Laneuville, Président-directeur général
Réseau Environnement

« Plusieurs organisations sont disponibles pour partager des données, des outils et accompagner les MRC et municipalités qui souhaitent maintenir la connectivité écologique de leur territoire grâce à des corridors écologiques. Conservation de la nature Canada (CNC) a lancé l'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ) en 2017 afin d'accélérer la conservation de milieux naturels connectés par des corridors écologiques. L'initiative, qui est coordonnée par CNC, est menée par un regroupement de 10 organismes régionaux qui proposent une approche collective de l'aménagement du territoire aux acteurs de l'aménagement du territoire. Pour ce faire, des activités de mobilisation, de renforcement des capacités, de reconnaissance et d'accompagnement sont réalisées dans le sud du Québec. Pour connaître l'organisme partenaire de votre région, consultez la [carte-résumé de l'IQCÉ](#). Visitez également la boîte à outils sur le site [connectivité-écologique.com](#) pour plus de ressources. »

Marie-Andrée Tougas-Tellier, Chargée de projets CNC - Responsable de l'IQCÉ
Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ)

TRAVAILLER AVEC DES ÉQUIPES MULTIDISCIPLINAIRES ET DES BIOLOGISTES

« Notre société doit faire face à la nouvelle réalité de la transition écologique pour atténuer les impacts des changements climatiques. Il s'agit du plus grand défi de notre époque, nécessitant des équipes multidisciplinaires d'experts pour être relevé. Malgré leur expertise en protection de la biodiversité, les biologistes ne bénéficient pas d'un ordre professionnel pour encadrer leur pratique. Ainsi, de nombreuses décisions sont prises sans consultation des biologistes, voire contre leurs recommandations, ce qui entraîne des conséquences coûteuses au niveau financier, temporel et environnemental. Pourtant, au Québec, la population, le gouvernement provincial et les municipalités reconnaissent publiquement l'importance des biologistes. En attendant un encadrement légal de leur profession, il est essentiel que les municipalités accordent aux biologistes la même considération qu'aux autres professionnels, tels que les ingénieurs et les chimistes, en intégrant leurs avis et en les incluant pleinement dans les processus décisionnels. Lorsque ces professionnels sont pleinement intégrés et que leurs conseils sont respectés, cela constitue un levier positif pour la gestion des fonds publics, la réalisation de projets de meilleure qualité et la protection de la biodiversité, au bénéfice des citoyens et de leur environnement. »

Louis Parenteau, biologiste (ABQ #3316)
Association des biologistes du Québec

TRAVAILLER DE CONCERT AVEC LES ORGANISMES DE CONSERVATION

« Les municipalités sont des acteurs essentiels à la protection de la biodiversité. Les organismes de conservation locaux et régionaux sont les spécialistes de la biodiversité locale grâce à une expertise approfondie du territoire. Ils sont des partenaires précieux pour la planification stratégique à l'échelle de la MRC. En travaillant ensemble, municipalités et organismes de conservation peuvent efficacement identifier et protéger les milieux naturels prioritaires. Si vous ne connaissez pas les organismes de conservation actifs dans votre région, visitez leRepertoire.org pour découvrir leur travail. »

**Adam Béjaoui, Coordonnateur de la conservation
Réseau de milieux naturels protégés (RMN)**

« Pour des décisions éclairées en matière de conservation des milieux naturels et de biodiversité, consultez votre organisme de conservation local. Ils possèdent des plans stratégiques, un accès à des connaissances, des données précieuses ainsi que des outils de conservation adaptés aux municipalités. [Conservation de la nature Canada](#) collabore activement avec le milieu municipal pour planifier et réaliser des projets de conservation. Des programmes de financement sont également disponibles pour soutenir ces initiatives. »

**Kateri Monticone, Directrice Conservation stratégique et Innovation - Région du Québec
Conservation de la nature Canada (CNC)**

« Les organismes de conservation du Québec sont des partenaires de longue date des municipalités, reconnus pour leur expertise pointue en matière de protection de la biodiversité. Par exemple, nous collaborons étroitement avec plus d'une centaine de villes dans le sud du Québec en matière de planification stratégique de la conservation et de la connectivité écologique, de politiques environnementales, de plans d'acquisition, gestion et restauration des milieux naturels. »

**Jérôme Maurice, directeur restauration des milieux naturels
Nature-Action Québec (NAQ)**

PROFITER DU FINANCEMENT DISPONIBLE

« De grandes ententes de financement provinciales et fédérales permettent aux organismes de conservation de compléter cette expertise par un levier financier essentiel à la réalisation d'initiatives d'envergure pour la protection de la biodiversité. Pour Nature-Action Québec, ces ententes en cours totalisent près de 30M\$ dédiés à la protection de la biodiversité, dont une importante part est réalisée en partenariats avec les municipalités du sud du Québec. »

**Jérôme Maurice, directeur restauration des milieux naturels
Nature-Action Québec (NAQ)**

« Plusieurs fonds existent. Par exemple, nous avons créé en 2017 le Fonds des municipalités pour la biodiversité en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec. Ce fonds est toujours actif, toujours en vie, toujours porteur de résultats. La SNAP Québec travaille donc avec les municipalités depuis plusieurs années. »

**Jean-Philippe Lemay, avocat et
Diego Creimer, directeur finance et biodiversité
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)**



Ville de Gatineau

© Ville de Gatineau

OPPORTUNITÉS DE RECHERCHE

Étant donné la portée limitée de ce projet de recherche, plusieurs questions restent en suspens, offrant ainsi des pistes pour de futures recherches.

- 1)** Plusieurs autres freins et leviers ont été nommés dans les réponses aux questionnaires : il serait pertinent d'effectuer davantage de recherche à leur sujet.
- 2)** Pour les leviers et freins principaux, il serait intéressant de savoir quelles sont les raisons principales justifiant ces choix. Aussi, comme les subventions fédérales et provinciales, pour lesquelles une question supplémentaire a été ajoutée dans le questionnaire d'appoint, il serait pertinent de savoir quel élément de ces leviers sont les plus utilisés. Exemples : quels outils d'urbanisme ou d'aménagement les villes préfèrent-elles ? Sur quelle loi ou quel règlement se base-t-on le plus pour protéger la biodiversité localement ? Quelles valeurs sont les plus favorables à la mise en place de mesures municipales pro-biodiversité ?
- 3)** À l'inverse, pour les leviers les moins moteurs d'action, il serait tout aussi utile de connaître les raisons derrière ces choix. Cela permettrait de savoir s'il y a des barrières qu'il serait possible de faire tomber pour que ces leviers soient plus utiles. Dans cet ordre d'idées, la question suivante peut être posée : Pour quels leviers une plus grande éducation des décideurs ou de meilleures connaissances feraient une différence ?
- 4)** Comme mentionné dans la sous-section sur les limites et les biais de la recherche, la perspective des peuples autochtones sur la protection de la biodiversité n'a pas été inclus dans ce rapport. Or, il s'agit d'un sujet qui mérite d'être creusé et d'être mis en relief par rapport aux conclusions de cette recherche. Il serait très intéressant de comprendre les mesures et les actions effectuées par les peuples autochtones ainsi que les freins et leviers qui leur sont propres.

CONCLUSION

Pour conclure, bien que plusieurs questions demeurent, ce projet de recherche a permis de brosser un portrait général et actuel de la position des municipalités québécoises par rapport à la protection de la biodiversité. La majorité des acteurs municipaux sont conscients de l'importance de la nature et d'agir pour la conserver. Cependant, puisque la biodiversité arrive comme troisième priorité, derrière le bien-être la population citoyenne et la croissance des revenus, les municipalités agissent moins que ce qu'elles seraient en mesure et auraient les compétences de réaliser.

Dans cet ordre d'idées, ce rapport amène une meilleure compréhension de ce qui bloque les acteurs municipaux à agir à la hauteur de leurs compétences et de leurs pouvoirs et, à l'inverse, de ce qui peut les inciter à l'action ou les soutenir. Quelques éléments clés se trouvent à la fois dans les freins et les leviers, selon s'ils sont favorables ou défavorables : les ressources financières, la réglementation fédérale et provinciale, les ressources humaines ou l'expertise interne ainsi que les positions de la population citoyenne.

En outre, ce projet de recherche a permis de réaliser qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour que la biodiversité soit préservée et prise en compte de manière systémique sur le territoire québécois et dans tous les types de milieux. Ainsi, tous les acteurs de la société sont concernés et doivent y contribuer.

Le Bic

© Mathieu Dupuis



« UN MONDE OÙ LA BIODIVERSITÉ
EST CONSIDÉRÉE DANS CHAQUE DÉCISION. »

VISION
D'ATELIERS POUR LA BIODIVERSITÉ

RÉFÉRENCES

Appel de Montréal. (2024). L'Appel de Montréal : une invitation au dialogue sur les changements systémiques. <https://www.appeldemontreal.com/>

Auzel, P., Caillié, B., Dupras, J., Gonzalez, A., Lafortune, J., Paris, A., Petit, C. et Vaillancourt, M. (2021). Un Plan Sud pour le Québec : Livre blanc pour la protection de la biodiversité au sud du 49e parallèle. https://livreblanc.ca/wp-content/uploads/2021/11/Livre-blanc_un_plan_sud_pour_le_Qc.pdf

Bergeron, M. (2022). COP15 : Félicitations aux villes qui ont signé l'Engagement de Montréal. Fondation de la faune du Québec. <https://fondationdelafaune.qc.ca/nouvelles/cop15-felicitations-aux-villes-qui-ont-signé-l-engagement-de-montreal/>

Biodiversité Québec. (2022). Indicateurs - Aires protégées. Biodiversité Québec. https://biodiversite-quebec.ca/indicateurs/aires_protegees

Bourg, D. (2010). L'éco-scepticisme et le refus des limites. ÉTUDES : Revue de culture contemporaine, 7-8 (413), 29-40. <https://doi.org/10.3917/etu.4131.0029>

Bourgault-Côté, G. (2022, 30 novembre). Les nouveaux maires : Repenser les villes. L'actualité. <https://lactualite.com/politique/les-nouveaux-maires-repenser-les-villes/>

Boyer, S. (2021, 6 octobre). Stéphane Boyer veut investir 100 M\$ pour l'environnement à Laval. [entrevue radiophonique]. Dans Tout un matin. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/tout-un-matin/segments/entrevue/373862/candidat-mairie-laval-mouvement-lavallois>

Brouillette, C. (2022, 14 octobre). Comment les mouvements sociaux changent les choses. L'actualité. <https://lactualite.com/environnement/comment-les-mouvements-sociaux-changent-les-choses/>

Buisson, P. (2023). L'édito de l'expert - Bilan de la 15e conférence des nations unies... Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. <https://crecq.qc.ca/edito-de-lexpert-bilan-de-la-15e-conference-des-nations-unies-sur-la-biodiversite/>

Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. (2022, 19 décembre). <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

Caza, P-E. (2022, 7 novembre). Les nouveaux visages de la politique municipale. Actualités UQAM. <https://actualites.uqam.ca/2022/les-nouveaux-visages-de-la-politique-municipale/>

Centre d'écologie urbaine de Montréal. (s.d.). Pousse après pousse, regagnons du terrain : Guide pour les municipalités. https://newsletters.yapla.com/ckfinder/core/connector/php/connectoimage/company/CPYUbtOlqSTPDLQfD1uCrViB/files/SLP_Guide%20municipalit%C3%A9s.pdf

Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ) (2024). Définir la science de la biodiversité. CSBQ. <https://qcbs.ca/fr/science-de-la-biodiversite/#biodiversite>

Champagne, E-P. (2022, 3 décembre). Les défis du Québec pour protéger la biodiversité. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-12-03/cop15-a-montreal/les-defis-du-quebec-pour-protéger-la-biodiversite.php>

Champagne, E-P. (2023a, 6 mars). Des citoyens s'arment d'études. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-03-06/protection-des-milieux-naturels/des-citoyens-s-arment-d-etudes.php>

Champagne, E-P. (2023b, 27 avril). Poursuivie pour 400 millions, la CMM veut que Québec paie la facture. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-04-27/protection-des-milieux-naturels/poursuivie-pour-400-millions-la-cmm-veut-que-quebec-paie-la-facture.php>

Champagne, E-P. (2023c, 5 juin). La mairesse de Longueuil réclame d'autres modifications législatives. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-06-05/protection-des-milieux-naturels/la-mairesse-de-longueuil-reclame-d-autres-modifications-legislatives.php>

Clément, H. (2024, 7 mars). Comment parler d'environnement, avec le journaliste Hugo Clément. [balado]. Dans *Le Balado de RAD*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/11225/rad/866738/petit-journal-climat-ecologie-sur-le-front-journalisme-engage-france>

Comité consultatif sur les changements climatiques. (2022). *Climat et biodiversité : redéfinir notre rapport à la nature*. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/organismes-lies/comite-consultatif-changements-climatiques/climat-biodiversite-redefinir-rapport-nature.pdf>

Conservation de la nature Canada (CNC). (2023). *Plan Nature 2030 - Plus de 144 M\$ pour accélérer la protection de la biodiversité dans le sud du Québec*. CNC. <https://www.natureconservancy.ca/fr/nous-trouver/quebec/communiqués/plan-nature-2030.html>

Corridor appalachien. (s.d.) Vous êtes une municipalité. Connectivité écologique. <https://connectiviteecologique.com/municipalite>

Corriveau, J. (2022, 9 décembre). Quatorze villes canadiennes deviennent «amies des oiseaux». *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/environnement/773958/14-villes-canadiennes-deviennent-amies-des-oiseaux>

CSBQ. (2015). *Villes et biodiversité : Antagonisme ou synergie?* CSBQ. <https://qcbs.ca/fr/villes-et-biodiversite-antagonisme-ou-synergie/>

Daubenfeld. (2024, 28 février). *Conservation de la biodiversité - Québec annonce son intention de mettre en réserve un secteur de Saint-Mathieu-du-Parc*. SNAP Québec. <https://snapquebec.org/conservation-de-la-biodiversite-quebec-annonce-son-intention-de-mettre-en-reserve-un-secteur-de-saint-mathieu-du-parc/#:~:text=Dot%C3%A9%20d'un%20budget%20historique,milieux%20marins%20d'ici%202030.>

Desroches, D., M. Gaulin, A., Nadeau, M.-A., Thériault, M. et Tremblay-Cloutier, C. (2024, 23 février). La mobilisation citoyenne pour la nature est plus importante que jamais. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/807768/libre-opinion-mobilisation-citoyenne-nature-est-plus-importante-jamais>

Desrousseaux, E. (2023). *État des lieux de l'écofiscalité à des fins de conservation de la biodiversité dans la région des basses-terres du Saint-Laurent : Constats et recommandations*. [Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke]. Savoirs UdeS. https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/20375/desrousseaux_eugenie_MEnv_2023.pdf?sequence=4&isAllowed=y

Diotte, S. (2021, 28 octobre). L'incontournable verdissement des villes. *Un point cinq*. <https://unpointcinq.ca/comprendre/lincontournable-verdissement-des-villes/>

Drummondville. (2021). *Plan de conservation des milieux naturels 2021-2031*. https://www.drummondville.ca/wp-content/uploads/2020/10/Plan_de_conservation_des_milieux_naturels.pdf

Dupras, J. (2021, 1er décembre). Un plan pour protéger la biodiversité du sud du Québec. *L'Actualité*. <https://lactualite.com/environnement/un-plan-pour-protéger-la-biodiversite-du-sud-du-quebec/#:~:text=Le%20Plan%20pour%20une%20%C3%A9conomie,le%20maintien%20de%20la%20biodiversit%C3%A9.>

ECCC. (2024a). Stratégie nationale 2030 pour la biodiversité. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/biodiversite/strategie-canadienne-biodiversite.html>

ECCC. (2024b). Dévoilement d'une stratégie nationale de protection de la nature au Canada et d'un projet de loi visant à assurer la responsabilité dans ce domaine. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2024/06/devoilement-dune-strategie-nationale-de-protection-de-la-nature-au-canada-et-dun-projet-de-loi-visant-a-assurer-la-responsabilite-dans-ce-domaine.html>

Environnement et changement climatique Canada (ECCC). (2023). Vers une stratégie canadienne 2030 pour la biodiversité : freiner et inverser la perte de nature. https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/wildlife/biodiversity/23016.01-Toward%20a%202030%20Biodiversity%20Strategy%20for%20Canada-FR_V06.pdf

Facon, P. (2021, 17 mai). Analyse PESTEL : définition, utilité et présentation des 6 composants. *Le Coin des Entrepreneurs*. <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/analyse-pestel-definition-outil-et-composants/#analyse-pestel-6-composants>

Fakiroff, A.-L., Cleophas, V. et Thomas, I. (2024). Résilience des aménagements : prévenir par la recherche-action. *Urbanité*, Hiver 2024, 26-29. <https://ouq.qc.ca/wp-content/uploads/2024/02/urbanite-hiver-2024.pdf>

Findlay, J. (2024, avril). Why municipalities need protected areas. *Municipal world*. <https://www.municipalworld.com/feature-story/why-municipalities-need-protected-areas/>

Fondation David Suzuki. (2024). La protection citoyenne des milieux naturels. Réseau Demain le Québec <https://reseaudemainlequebec.org/action/la-protection-citoyenne-des-milieux-naturels/>

Fondation de la faune du Québec. (2024). Programmes d'aide financière. Fondation de la faune du Québec. <https://fondationdelafaune.qc.ca/programmes-daide-financiere/>

Fortin Faubert, M.; Khan, S.; Rondia, E.; Harnois, S. et Maison, C. (2024). La nature du futur: Un an après la COP15 / Compte rendu de l'après-midi conférences. Fondation David Suzuki et Conseil régional de l'environnement de Montréal. 17 p.

Gerbet, T. (2021, 12 octobre). Milieux naturels du Grand Montréal : la disparition plus rapide que la protection. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1830783/ecosystemes-habitats-naturels-region-protection-metropole>

Gouvernement du Québec. (2024). Nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/amenagement-territoire/orientations-gouvernementales/ogat#c277839>

Gouvernement du Québec. (2024). Palier local du régime municipal. Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/organisation-municipale/organisation-territoriale/regime-municipal/palier-local#c264696>

Grivegnée-Dumoulin, V. (2020). Intégration de la connectivité écologique dans les outils d'aménagement du territoire des instances municipales présentes sur le territoire d'action de corridor appalachien. [Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke]. Savoirs UdeS. <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/17162>

Guertin, M-A. et Rajotte Sauriol, G. (2022). Contextes et stratégies privilégiées par des élu.e.s de municipalités québécoises pour leur formation continue en matière d'environnement. *Éducation relative à l'environnement*, 2(17). <https://doi.org/10.4000/ere.9734>

Guertin, M.A. (2021). Pour une formation des élus municipaux en matière d'environnement : observations et repères. *Éducation relative à l'environnement*, 16 (1). 10.4000/ere.6299

Guillain, P-E. et Silvain, J-F. (2016). Où vont les sciences de la biodiversité? *Annales des mines - Responsabilité et environnement*, 3 (83), 23-28. <https://doi.org/10.3917/re1.083.0023>

Hébert, C. (2023, 11 octobre). Centre de la nature de Farnham : un labo vivant pour les étudiants de JJB. *L'Avenir et des Rivières*. <https://www.laveniretdesrivieres.com/actualites/centre-de-la-nature-de-farnham-un-laboratoire-vivant-pour-les-etudiants-de-jjb/>

Houde, A., Villeneuve, J., Levert, C., Giérula, S., et Dupuis, C. (2024). Les obligations en matière d'environnement sont-elles respectées dans le projet Northvolt? *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/805191/biodiversite-obligations-matiere-environnement-sont-elles-respectees-projet-northvolt>

IPBES. (2019a). Résumé à l'intention des décideurs du rapport de l'évaluation mondiale de l'IPBES de la biodiversité et des services écosystémiques. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>.

IPBES. (2019b). Communiqué de presse : Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère. ipbes. <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>

Kanyeba, G. (2023, 15 juin). Chelsea dévoile son plan stratégique axé sur la préservation de l'environnement. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1988192/chelsea-plan-strategique-preservation-nature>

Lapointe, M., Girard, K. et Grenier, G. (2024). Un guide pour accompagner les acteurs municipaux dans un verdissement équitable. *Urbanité, Hiver 2024*, 12-15. <https://ouq.qc.ca/wp-content/uploads/2024/02/urbanite-hiver-2024.pdf>

Larente-Richer, E. (2024, 18 mars). La ville de Nicolet veut instaurer un corridor écologique sur son territoire. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2058042/nicolet-corridor-conservation-environnement>

Léveillé, J-T. (2022, 12 septembre). Drummondville teste des solutions de rechange au gazon. *La Presse*. <https://lapresse.ca/actualites/environnement/2022-09-12/planete-bleue-idees-vertes/drummondville-teste-des-solutions-de-rechange-au-gazon.php>

Local Governments for Sustainability (ICLEI). (2010). Cities and Biodiversity Case Study Series - Canadian Best Practices in Local Biodiversity Management. https://icleicanada.org/wp-content/uploads/2019/07/Cities-and-Biodiversity-Case-Study-Series_english.pdf

Loi sur l'aménagement et urbanisme, C. a-19.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/a-19.1>

MAMH. (2024). Orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/NAP_orientations_gouvernementales_amenagement_territoire.pdf

Ménard, E. (2024, 31 janvier). Boucherville poursuivie pour un règlement contre les changements climatiques. 24 heures. <https://www.24heures.ca/2024/01/31/boucherville-poursuivie-pour-un-reglement-contre-les-changements-climatiques>

Mercure, P. (2023, 17 mars). L'hurluberlu de Bromont. La Presse. <https://www.lapresse.ca/contexte/environnement/protger-la-nature-un-terrain-a-la-fois/2024-03-17/environnement/l-hurluberlu-de-bromont.php>

Mercure, P. (2023, 17 mars). Un mouvement qui grandit. La Presse. <https://www.lapresse.ca/contexte/environnement/protger-la-nature-un-terrain-a-la-fois/2024-03-17/environnement/un-mouvement-qui-grandit.php>

Ministère des affaires municipales (MAMH). (2020). L'organisation municipale au Québec en 2020. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/organisation_municipale/organisation_territoriale/BRO_OrganisationMunicipale_2020.pdf

MRC de Papineau (2020). Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau. <https://mrc.papineau.com/wp-content/uploads/2021/05/strategie-de-conservation-de-la-biodiv.pdf>

Nature Canada et Regroupement Québec Oiseaux. (s.d.). Villes amies des oiseaux. <https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYcN9TsIMHKJSLwzd8PIVrDo/asset/files/Livret-VAO-FR.pdf>

Nature Québec. (s.d.). Mission et démarche. Milieux de vie en santé. <https://milieuxdevieensante.org/mission/>

Nature-Action Québec. (2023). Un nouveau site de plein air et un parcours éducatif au boisé du Tremblay à Boucherville. Nature-Action Québec. <https://nature-action.qc.ca/un-nouveau-site-de-plein-air-et-un-parcours-educatif-au-boise-du-tremblay-a-boucherville/>

Ouranos. (2023, 27 octobre). Un outil d'écofiscalité au service de la conservation et de l'adaptation aux changements climatiques [vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=iY3BjdLGaiQ&t=12s>

P. Perras, C. et Vandycke, L. (2023). Adapter nos milieux de vie aux inondations : l'intégration des services écosystémiques dans la planification du territoire. Revue québécoise d'urbanisme, 43 (3), 4-7.

Pelletier, F., Dumont, P., Van de Walle, J., Jauvin, D. et Rodrigue, D. (2024). Cadre législatif québécois pour la protection des espèces sauvages en situation précaire: évaluation critique et recommandations pour une révision majeure. FACETS. 9, 1-14. <https://doi.org/10.1139/facets-2023-0167>.

PM, Martin. (2024). Un sacrifice tout naturel : Les ratés de la protection de la biodiversité au Québec. (1ère édition). ATELIER 10.

Pontbriand, M-M. (2021, 16 mai). Le Défi pissenlits pour sauvegarder le garde-manger des abeilles. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1793296/defi-pissenlits-sauvegarder-garde-manger-abeilles>

Radio-Canada, (2023, 22 mai). Biodiversité : quel prix pour la nature ? Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/carbone/reportage/document/nouvelles/article/1980892/biodiversite-sauvegarde-nature-valeur-economie-carbone>

Radio-Canada. (2022, 2 mai). Sherbrooke demande de ranger sa tondeuse en mai. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1793296/defi-pissenlits-sauvegarder-garde-manger-abeilles>

Radio-Canada. (2023, 23 février). Un plus grand territoire protégé pour la rainette faux-grillon à Longueuil. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1958535/territoire-protge-rainette-faux-grillon-longueuil-boise-fonrouge>

Radio-Canada. (2023, 23 octobre). Longueuil protégera 1500 hectares de milieux naturels d'ici 2030. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2020644/longueuil-protection-hectares-milieux-naturels>

Règlement no 1274-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire visant la protection des milieux naturels d'intérêt pour la conservation. Ville de Sherbrooke. <https://contenu.maruche.ca/Fichiers/3337a882-4a53-e611-80ea-00155d09650f/Sites/333ceda8-915d-e611-80ea-00155d09650f/Documents/Environnement/Plan-nature/Reglement-1274-1.pdf>

Réseau Environnement. (s.d.). PEXBD Programme d'excellence en biodiversité. Réseau Environnement. <https://reseau-environnement.com/secteurs/biodiversite/programme-biodiversite/>

Rosemont-La Petite-Patrie. (2022). Plan directeur de biodiversité de Rosemont-La Petite-Patrie. https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/rpp_-_plan_directeur_de_biodiversite_-_web.pdf

Salaun, P. (2022). Pousse après pousse, regagnons du terrain! Le centre d'écologie urbaine de Montréal invite les québécois.es à se libérer de l'asphalte. Sous les pavés. <https://souslespaves.ca/communique/pousse-apres-pousse-regagnons-terrain-centre-decologie-urbaine-montreal-invite>

Savary, J. (2023, 26 septembre). Une biodiversité renouvelée au Centre de la nature. La Voix de l'Est. <https://www.lavoixdelest.ca/dossiers-speciaux/notre-region/la-voix-de-farnham-2022/2023/09/26/un-nouvel-espace-de-biodiversite-ouvert-au-public-QZFBJ6AS7RAYNGR3FMJJRVF5E/>

Savary, J. (2024, 18 mars). Granby impose le verdissement des stationnements commerciaux. Le Soleil. <https://www.lesoleil.com/actualites/actualites-locales/2024/03/18/granby-impose-le-verdissement-des-stationnements-commerciaux-YMQEDTKAZND2PAAA673GS77KUA/>

Shields, A. (2024, 22 mai). Québec promet de renforcer la protection des milieux humides. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/environnement/813395/gouvernement-legault-promet-renforcer-protection-milieux-humides>

SNAP Québec. (2023). Sommet de la Biodiversité pour les municipalités. SNAP. <https://snapquebec.org/notre-travail/sud-du-quebec/plein-aire/sommet-biodiversite/>

SNAP Québec. (s.d.). Écofiscalité municipale. SNAP. <https://snapquebec.org/notre-travail/ecofiscalite-municipale/>

Tanguay, S. (2023, 11 novembre). À mi-mandat, une vague municipale en demi-teinte. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/politique/801757/politique-municipale-mi-mandat-vague-municipale-demi-teinte>

Tremblay-Cloutier, C. (2023, 14 décembre). La mobilisation citoyenne : une alliée pour atteindre nos cibles sur la biodiversité. Cent degrés. <https://centdegres.ca/ressources/la-mobilisation-citoyenne-une-alliee-pour-atteindre-nos-cibles-sur-la-biodiversite#:~:text=biodiversit%C3%A9,-Ressource&text=Anim%C3%A9s%20par%20le%20d%C3%A9sir%20de,la%20provinc%20pour%20la%20biodiversit%C3%A9>

Ville de Drummondville. (2024). Plan d'action 2024-2027 - Plan de conservation des milieux naturels 2021-2031. https://www.drummondville.ca/wp-content/uploads/2020/10/Plan_action_24_27_PCMN-1.pdf

Ville de Gatineau. (2023). Guide de participation - Démarche de participation publique - Plan d'action de la biodiversité. https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/participation_citoyenne/consultations_publicques/consultations_publicques_2023/plan_action_biodiversite_plan_gestion_eau/guide_participation_biodiversite.fr-CA.pdf

Ville de Mont-Saint-Hilaire. (2024). Protection des milieux naturels : Mont-Saint-Hilaire délimite un peu plus de 70 milieux humides. Ville de Mont-Saint-Hilaire. <https://www.villemsh.ca/protection-des-milieux-naturels-mont-saint-hilaire-delimite-un-peu-plus-de-70-milieux-humides/>

Ville de Prévost. (2024). Plan d'urbanisme et de mobilité durable 2023-2035. https://www.ville.prevost.qc.ca/storage/app/media/Guichet%20citoyen/Services/Urbanisme/PUMD/PUMD_VR.pdf

Ville de Rimouski. (2024). Défi « En mai, laissez pousser! ». Ville de Rimouski. <https://rimouski.ca/rubrique/defi-en-mai-laissez-pousser>

Ville éponge. (2024). Projets - De plus en plus d'infrastructures vertes à travers le Québec. Ville éponge. <https://eponge.org/projets>

Whitmore, J., Pineau, P-O., Godbout, L., Kozhaya, N., Lachapelle, E., Leroux, J., Meloche, J-P., Tellier, L-N. et Tremblay-Racicot, F. (2020). L'écofiscalité au Québec. Quelles options pour accélérer la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie? HEC Montréal. https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2020/06/RAPPORT_Ecofiscalite%CC%81_web.pdf

RÉFÉRENCES DES PHOTOS

Si vous n'êtes pas à l'aise à ce qu'on utilise une de vos photos, n'hésitez pas à nous contacter.

Ville de Sainte-Catherine : <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/ville/galerie-de-photos/parcours-a-travers-la-ville/>

Ville de Percé : <https://www.pexels.com/photo/road-towards-sea-shore-in-perce-in-quebec-18078693/>

Champ : <https://www.pexels.com/fr-fr/photo/champ-ouvert-brun-2305169/>

Orford : <https://www.cantonsdelest.com/article/732/ou-celebrer-les-couleurs-dans-les-cantons-de-l-est>

Godbout : <https://municipalites-du-quebec.ca/godbout/galerie-photo.php>

Rosemont-La-Petite-Patrie : <https://montreal.ca/articles/la-gestion-differenciee-dans-rosemont-la-petite-patrie-cest-quoi-exactement-34364>

Drummondville : <https://www.drummondville.ca/la-ville-de-drummondville-informe-et-consulte-ses-citoyens-pour-lelaboration-de-son-plan-de-conservation-des-milieus-naturels/>

Banlieue : <https://pixabay.com/fr/photos/banlieue-maisons-voisins-quartier-2211335/>

Québec, hiver : <https://www.pexels.com/fr-fr/photo/paysage-horizon-immeubles-bateau-10740734/>

Pancartes de manifestation : <https://www.pexels.com/fr-fr/photo/femmes-porter-manifestation-rallye-8106771/>

Fleurs dans un champ : <https://www.pexels.com/fr-fr/photo/photo-en-gros-plan-de-fleurs-pendant-la-journee-2781760/>

Lévis : <https://www.pexels.com/fr-fr/photo/photo-en-gros-plan-de-fleurs-pendant-la-journee-2781760/>

Travail d'équipe : <https://www.pexels.com/fr-fr/photo/photo-de-personnes-se-tenant-la-main-3184423/>

Kamouraska : <https://www.bassaintlaurent.ca/fr/destinations/kamouraska/>

Gatineau : https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/gatineau_vie/photos_telechargeables

Le Bic : <https://www.bassaintlaurent.ca/fr/destinations/rimouski/>

ANNEXE A - Méthodologie détaillée

1) RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

- Recherche de ces types de documents :
 - Articles de journal
 - Articles de périodiques
 - Documents municipaux
 - Rapports de recherche
 - Essai, mémoires,...
 - Documents provinciaux et fédéraux
 - Lois et règlements
 - Sites Internet
 - etc.
- Recherche sur les sujets suivants :
 - Situation actuelle de la biodiversité
 - Villes modèles et actions réalisées par celles-ci
 - Tous les leviers et les freins identifiés
 - Acteurs de soutien en lien avec la biodiversité
 - Fonctionnement du système municipal
 - etc.

2) DISCUSSIONS PRÉLIMINAIRES AVEC DES ACTEURS DE SOUTIEN

- Contact des acteurs
 - 21 acteurs contactés par courriel pour les discussions préliminaires
 - 10 acteurs ont accepté
 - Taux de réponse : 47,6%
- Planification des rendez-vous
 - Utilisation du logiciel *Calendly*
 - Plages horaires disponibles :
 - lundi et vendredi 8:30 à 16:00
 - mardi, mercredi et jeudi : 8:30 à 18:00
 - Période : 25 mars au 11 avril 2024
- Déroulement des discussions
 - Semi dirigée avec sujets et questions prévues
 - Durée : 45 à 60 minutes

3) QUESTIONNAIRES

Questionnaire principal

- Réalisation du questionnaire
 - Logiciel utilisé : *Google Forms*
- Envoi du questionnaire
 - Envoi par courriel
 - 151 municipalités réparties proportionnellement selon le nombre de municipalités de chaque région administrative (voir tableau A.1)
 - Partage sur les réseaux sociaux d'Atelier pour la biodiversité
 - Rayonnement : partage par courriel

- Réseau Environnement : municipalités participantes au PEXBD
- RNCREQ : Conseils régionaux de l'environnement
- Collecte des réponses
 - Période : 9 avril au 17 mai 2024
 - Nombre de réponses : 71 répondants
 - Nombre de répondants non valides : 9 répondants

Tableau A.1. Nombre de municipalités auxquelles le questionnaire principal a été envoyé directement (par courriel) par région et par taille.

RÉGION ADMINISTRATIVE	NB de villes minimum	NOMBRE DE VILLES				
		Très petites villes	Petites villes	Moyennes villes	Grandes villes	Très grandes villes
Abitibi-Témiscamingue	9	4	3	2	Ø	Ø
Bas-Saint-Laurent	15	9	3	2	1	Ø
Capitale-Nationale	8	3	3	1	Ø	1
Centre-du-Québec	9	3	2	1	1	Ø
Chaudière-Appalaches	16	7	6	1	1	1
Côte-Nord	6	3	1	2	Ø	Ø
Estrie	14	5	4	2	2	1
Gaspésie-IDLM	6	2	2	2	Ø	Ø
Lanaudière	7	2	2	1	2	1
Laurentides	10	3	3	2	2	Ø
Laval	1	Ø	Ø	Ø	Ø	1
Mauricie	6	2	1	1	1	1
Montérégie	18	4	5	4	4	1
Montréal	2	1	1	1	1	1
Nord-du-Québec	7	2	2	Ø	Ø	Ø
Outaouais	9	5	3	1	Ø	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7	2	2	1	1	1

Questionnaire d'appoint

- Réalisation du questionnaire
 - Logiciel utilisé : Microsoft Forms
- Envoi du questionnaire
 - 27 répondants au questionnaire principal ayant répondu “Oui” à la question : 25. Êtes-vous à l'aise à ce que l'on vous contacte, au besoin, pour de petites précisions concernant vos réponses?
- Collecte des réponses :
 - Période : 22 au 29 avril 2024
 - Nombre de réponses : 15 répondants
 - Taux de réponse : 55,5%

4) DISCUSSIONS AVEC DES ACTEURS MUNICIPAUX

- Contact des acteurs
 - 31 acteurs contactés par courriel pour les discussions préliminaires
 - 11 acteurs ont accepté
 - Taux de réponse : 35,5%
- Planification des rendez-vous
 - Utilisation du logiciel Calendly
 - Plages horaires disponibles :
 - lundi et vendredi 8:30 à 16:00
 - mardi, mercredi et jeudi : 8:30 à 18:00
 - Période : 8 au 26 avril 2024
- Déroulement des discussions
 - Semi dirigées avec sujets et questions prévues
 - Durée : 30 à 60 minutes

5) ANALYSE DES DONNÉES

- Pour les questions à choix multiple (ex. Q2)
 - Les réponses ont été classées dans des tableaux et graphiques indiquant le nombre de personnes répondantes par réponse
- Pour les questions à choix multiple graduées (ex. Q5)
 - Les réponses qualitatives (mots) ont été transposées en données quantitatives discrètes afin de pouvoir effectuer de simples analyses quantitatives, comme des moyennes.
 - ex. Q5 : Très faible, plutôt faible, plutôt élevé, très élevé = 1, 2, 3, 4.
 - ex. Q16 : pas du tout moteur d'action, peu moteur d'action, assez moteur d'action, très moteur d'action = 0, 1, 2, 3.
- Pour les questions de cases à cocher (ex. Q11)
 - Les réponses ont été séparées en plusieurs sous-questions afin de pouvoir calculer la somme de personnes répondantes pour chaque choix de réponse.
- Pour les questions à réponse longue/paragraphe (ex. Q13)
 - Pour chaque personne répondante, les éléments de réponse ont été séparés et classés par catégorie afin de regrouper les éléments de réponse similaires ensemble et de faire ressortir lesquels ont été nommés les plus souvent.

ANNEXE B - Sujets et questions des discussions avec les acteurs de soutien

[Lien vers le document PDF](#)

ANNEXE C - Questionnaire principal

[Lien vers le document PDF](#)

ANNEXE D - Questionnaire d'appoint

[Lien vers le document PDF](#)

ANNEXE E - Sujets et questions des discussions avec les acteurs municipaux

[Lien vers le document PDF](#)

ANNEXE F - Question 12

**12. Considérez-vous que les municipalités sont responsables d'encourager et d'aider ... ?
(sélectionnez toutes les réponses applicables)**

- les citoyens à enrichir la biodiversité sur leur terrain
- les consommateurs à consommer de manière responsable
- les établissements scolaires à intégrer davantage la nature et à effectuer de l'éducation relative à l'environnement
- les producteurs agricoles à mieux intégrer la biodiversité dans leurs pratiques
- les propriétaires et producteurs forestiers à utiliser durablement leurs ressources
- les entreprises à atténuer leurs impacts sur la biodiversité
- les acteurs financiers locaux à investir dans la biodiversité

ANNEXE G - Liste de toutes les mesures répondues par les municipalités

Tableau A.2. Mesures effectuées dans le passé

Types de projets	Nombre de personnes	Types de projets	Nombre de personnes
Conservation de milieux naturels	12	Évènements/rassemblés	3
Plan/politique environnemental	11	Gestion différenciée des espaces verts	3
Stratégie / plan / politique de biodiversité	10	Corvée ou nettoyage annuel	3
Verdissement / plantation de végétaux	7	Restauration de milieux naturels	2
Corridors écologiques / connectivité	7	Parcs municipaux	2
Mesures de protection des milieux humides	7	Défis et mouvements volontaires	2
PRMHH (avec ou sans les milieux naturels)	7	Règlement de contrôle intérimaire	2
Lutte/contrôle des espèces exotiques envahissantes	6	Appui Appel de Montréal et Plan Nature 2030	1
Horticulture / agriculture urbaine	6	Fiducie de conservation	1
Acquisition de milieux naturels	5	Laboratoire de biodiversité	1
Végétalisation d'espaces minéralisés	5		
Sensibilisation des citoyens	5		
Mesures pour les bandes riveraines	5		
Outils d'urbanisme - autres	4		
Aménagements et mise en valeur de milieux naturels	4		
Mesures dans le milieu agricole	4		
Règlement de zonage	4		
Projet pour les espèces menacées	4		
Inventaire ou caractérisation	4		
Mesures/infrastructures pour la faune	4		
Dons d'arbres et/ou de plantes aux citoyens	3		
Certifications ou programmes d'excellence	3		
Participation à un fonds	3		
Encadrement des pesticides	3		

Tableau A.3. Mesures prévues pour la prochaine année

Types de projets	Nombre de personnes
Conservation de milieux naturels	11
Plan/politique environnemental	8
Verdissement / plantation de végétaux	6
Stratégie / plan / politique de biodiversité	6
Restauration de milieux naturels	6
Acquisition de milieux naturels	5
Outils d'urbanisme - autres	5
Mesures / suivi de projets existants	4
Corridors écologiques / connectivité	4
Gestion différenciée des espaces verts	4
Règlementation	4
Lutte/contrôle d'espèces exotiques envahissantes	3
Poursuite des projets existants	3
Horticulture / agriculture urbaine	3
Mise en œuvre du PRMHH	3
Sensibilisation des citoyens	2
Caractérisation / études	2
Écofiscalité	1
Aménagements de milieux naturels	1
Végétalisation d'espaces minéralisés	1
Mesures pour les bandes riveraines	1
Projets pour les espèces menacées	1
Comité des propriétaires pour la conservation	1
Actions contre les îlots de chaleur urbains	1

ANNEXE H - Description de tous les freins et leviers

DESCRIPTION DES FREINS

Freins des questionnaires

Manque de ressources financières : Manque d'une ou de plusieurs sources de revenu monétaire (subventions, budget interne, etc.), causant une incapacité financière à réaliser un ou des projets.

Désinformation et manque de connaissances de la population : Pour plusieurs raisons, la population est parfois mal informée par rapport à la biodiversité ou manque de connaissances pour comprendre les mesures mises en place par sa municipalité, ce qui peut nuire à leur réalisation.

Complexité des processus : Les processus de conservation et la réalisation de projets de protection de la biodiversité sont souvent très complexes. Cela peut décourager les municipalités d'entreprendre ce genre de démarche, surtout si elles manquent de ressources.

Lenteur des processus : Les processus de conservation et la réalisation d'autres projets sont parfois très longs, surtout lorsqu'il y a plusieurs acteurs impliqués, que les municipalités doivent attendre après les autres paliers gouvernementaux ou que la bureaucratie municipale est lourde et complexe.

Réglementation absente ou déficiente : Parfois, la réglementation fédérale ou provinciale nuit à l'action des municipalités en faveur de la protection de la biodiversité, notamment parce qu'elle limite leur action, qu'elle ne les protège pas contre des poursuites judiciaires ou qu'elle ne priorise certaines lois, ce qui défavorise l'environnement.

Manque de ressources humaines : Le manque de ressources humaines découle souvent d'un manque de ressources financières. Ce frein agit lorsque l'équipe municipale interne ne comprend pas suffisamment d'employés, ayant une formation adéquate, pour réaliser les projets souhaités reliés à la biodiversité.

Coût de renonciation : Le coût de renonciation correspond aux revenus, en taxes municipales futures, qu'une ville ne pourrait pas recevoir si elle décide de protéger un terrain, pouvant potentiellement accueillir un futur nouveau développement, plutôt que de le développer.

Contexte socio-économique : Il inclut tous les éléments sociaux et/ou économiques qui peuvent influencer la prise de décision d'une municipalité en faveur ou en défaveur de la biodiversité. Par exemple, une crise économique locale, comme la crise de la pêche en Gaspésie ou la crise du logement, sont des éléments pouvant faire partie de ce contexte.

Peur de la poursuite judiciaire : Dans les dernières années, plusieurs municipalités ont été poursuivies par des citoyens ou des entreprises suite à l'adoption de mesures pro-environnement ou pro-biodiversité. Cela a engendré une certaine crainte chez les autres municipalités, surtout les moins riches de se retrouver dans la même situation, ce qui ralentit leur action.

Valeurs des décideur.euse.s et des autres parties prenantes : Certaines valeurs, telles que la croissance économique, la liberté individuelle, l'exploitation du territoire et des ressources naturelles, si elles prédominent, peuvent être défavorables à la protection de la biodiversité.

Manque de connaissances : Ce frein comprend le manque de connaissances et de formation en environnement de l'équipe interne ainsi que le manque de données (inventaire, cartographie, etc.) sur la biodiversité et les milieux naturels présents sur le territoire municipal.

Manque d'acceptabilité sociale : Puisque le conseil municipal désire, en partie, plaire à la population, le manque d'acceptabilité sociale peut freiner certaines mesures pro-biodiversité. De plus, il peut être causé, entre autres, par une résistance face au changement ou par le syndrome pas dans ma cour.

Manque d'autonomie des villes : Les villes ont des compétences limitées, attribuées par le gouvernement provincial, et doivent souvent demander l'approbation de ce palier supérieur.

Évènements climatiques extrêmes : Lorsque survient un événement climatique ou météorologique extrême, la ville touchée doit réagir rapidement. Cela peut parfois entraîner une prise de décision moins réfléchie et des mesures réactives, qui ne sont pas toujours les meilleures pour la nature.

Autres freins relevés

Manque de vision écosystémique : Par rapport à la biodiversité, la vision écosystémique comprend plusieurs éléments, dont la compréhension de l'interdépendance entre l'humain et toutes les espèces vivantes ainsi qu'une vue globale du territoire, qui n'est pas limité par les frontières municipales ou par la distinction entre les espaces naturels et anthropiques. Ce manque de vision peut freiner l'action, mais aussi nuire à la mise en place des meilleures solutions prenant en compte tout l'écosystème concerné.

Décisions et projets des paliers gouvernementaux supérieurs : Les paliers gouvernementaux supérieurs prennent parfois des décisions ou mettent en place des projets, comme le développement d'industries et le prolongement d'autoroutes, qui nuisent à la protection de la biodiversité locale.

Utilisation du territoire et pressions actuelles : Lorsqu'une municipalité souhaite protéger son territoire, elle est limitée par les usages actuels (agriculture, foresterie, industries, etc.) et la répartition des milieux naturels de départ. En effet, certaines villes ont la chance d'avoir encore une proportion importante de milieux naturels alors que d'autres n'en ont presque plus. Ces dernières sont beaucoup plus limitées par rapport à des mesures comme l'acquisition et la conservation.

Vision à court terme : La politique municipale fonctionne, comme les autres gouvernements, avec des élections aux quatre ans. Puisque plusieurs mesures de protection de la biodiversité, comme les solutions-nature et le verdissement, fournissent des bénéfices à plus long terme, la vision parfois à court terme de la politique peut freiner certaines actions.

Perception des risques associés aux solutions-nature : La perception du risque est plus élevée pour les solutions nature que pour les infrastructures grises, ce qui nuit parfois à la prise de décisions davantage favorables à la biodiversité.

Décisions municipales passées : Les décideurs actuels d'une municipalité sont en mesure de créer de nouveaux projets, mais ils doivent aussi composer avec les décisions passées, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme, et les projets déjà commencés. Ainsi, ces derniers peuvent freiner ce qui peut être réalisé aujourd'hui en matière de protection de la biodiversité.

DESCRIPTION DES LEVIERS

Leviers des questionnaires

Subventions fédérales et provinciales : Plusieurs subventions gouvernementales existent et peuvent contribuer à atténuer le frein du manque de ressources financières. Elles peuvent aider les municipalités à réaliser toutes sortes de projets pour la nature et la biodiversité.

Pouvoirs municipaux d'urbanisme et d'aménagement : Les pouvoirs des municipalités en urbanisme et en aménagement sont nombreux. Certains outils, comme le plan d'urbanisme, sont obligatoires et constituent des opportunités d'inclure la biodiversité alors que d'autres outils, comme les programmes particuliers d'urbanisme, représentent des leviers supplémentaires.

Financement non-gouvernemental : En plus des subventions gouvernementales, plusieurs autres organismes et fondations sont en mesure de financer la protection de la biodiversité dans les villes. Certaines de ces organisations sont, elles-mêmes financées par le provincial ou le fédéral. Bref, plus une municipalité détient des fonds pour l'environnement, plus elle peut protéger la biodiversité.

Mobilisation citoyenne et activisme: Il s'agit des mobilisations locales et régionales en faveur de la protection de la biodiversité. Souvent, la population se mobilise pour protéger un milieu naturel (boisé, rivière, friche,...) qui compte pour elle. Ce levier peut prendre plusieurs formes : pétition, manifestation, participation à la vie démocratique municipale, etc.

Réglementation fédérale et provinciale : L'environnement, dont fait partie la biodiversité, est une compétence partagée entre tous les paliers gouvernementaux. Ainsi, elle se retrouve dans une variété de textes de loi, qui doivent être respectés par les villes. Ces lois et règlements représentent donc, à différents degrés, des leviers pouvant inciter les villes à agir.

Accès à de l'expertise interne : Ce levier inclut l'accès à du personnel qualifié (biologistes, professionnels en environnement, géomaticien, etc.), mais aussi à des connaissances à jour des milieux naturels et des espèces fauniques et floristiques du territoire. Dans certains cas, cette expertise peut véritablement accélérer la réalisation de projets et diminuer les coûts.

Accès à de l'expertise externe : Ce levier consiste en la présence et la disponibilité, sur le territoire de la municipalité ou de la MRC, d'acteurs primaires, comme les organismes de conservation, qui sont essentiels pour concrétiser certains projets. À l'opposé, les MRC dans lesquelles il n'y a pas de genre d'acteur-clé sont réellement défavorisées si elles veulent effectuer un projet de conservation.

Valeurs des décideur.euse.s et autres parties prenantes : Des valeurs écologiques fortes, portées par les décideurs et les autres parties prenantes, comme les professionnels en environnement et les urbanistes de la ville, représentent un élément très favorable à la protection de la biodiversité.

Plans régionaux ou intermunicipaux : Il s'agit des plans reliés à la biodiversité ou à l'environnement, à l'échelle de la MRC, de la communauté métropolitaine ou de la région. Exemple : PRMN, PRMHH, PMAD, Trame verte et bleue, etc. Ces plans permettent d'avoir des objectifs communs et offrent aussi la possibilité aux plus petites villes de réaliser ces projets qu'elles ne pourraient pas faire seules.

Autres villes-modèles : Les villes-modèles sont celles qui se démarquent par rapport aux autres, qui mettent en place des projets innovants et qui obtiennent des résultats positifs. Il s'agit d'un levier, car plusieurs villes agissent en s'inspirant des autres ou ne veulent pas être laissées derrière lorsqu'une nouvelle tendance apparaît. À l'inverse, certaines villes agissent car elles veulent être les premières à faire partie d'un mouvement, elles désirent servir de modèle positif.

Événements climatiques extrêmes : Les feux de forêt, les inondations et les vagues de chaleur, pour ne nommer que ceux-là, sont des événements dont la fréquence et l'intensité augmentent. Puisque la protection de la biodiversité est un moyen d'atténuer les impacts négatifs des changements climatiques et des événements extrêmes associés, il s'agit d'un levier pour plusieurs municipalités québécoises.

Formation et éducation relative à l'environnement des décideur.euse.s : Ce levier inclut tous les types de formation relative à l'environnement, formelle ou informelle, des décideurs. Plus une personne est informée des crises écologiques et des solutions potentielles, plus elle saura pourquoi et comment passer à l'action, à son échelle.

Rapports et données scientifiques : Il s'agit, notamment, des rapports de l'IPBES et du GIEC et des articles scientifiques sur le sujet. Bien compris, ces informations peuvent être un levier pour certaines personnes.

Défis et mouvements volontaires : Cela comprend les défis, et les campagnes de sensibilisation associées, auxquels les villes et citoyens peuvent volontairement participer. Exemples : défi pissenlit (ou mai sans tondeuse), défi partage ta pelouse, stratégie sans trace, pousse après pousse, etc.

Éco-fiscalité : “L’écofiscalité correspond à la mise en œuvre d’instruments économiques qui encouragent une plus grande protection de l’environnement et de la biodiversité en modifiant les incitatifs coût-bénéfices associés aux comportements d’individus ou d’entreprises” (SNAP, s.d.) L’écofiscalité permet aux municipalités d’obtenir de nouveaux revenus, tout en protégeant l’environnement, ce qui peut les encourager à agir en faveur de la biodiversité.

Récit collectif et valeurs sociales : Ce qui est valorisé comme idéal collectif, ce vers quoi la société veut tendre ainsi que le rapport entretenu avec la nature et avec le territoire impacte comment la biodiversité est intégrée et protégée par les municipalités.

Calcul des services écosystémiques : Concrètement, il s’agit de la valeur monétaire associée aux contributions de la nature qui bénéficient aux sociétés humaines. Mieux valoriser et comprendre ces services pourrait mener à davantage d’action de la part des villes.

Programmes d’excellence, normes et attestations : Le programme d’excellence pour la biodiversité (PEXBD), le sceau de ville éponge et la certification ville amie des oiseaux sont des exemples de ce levier. Lorsque des villes veulent obtenir une ou plusieurs de ces attestations, elles agissent en faveur de la biodiversité.

Conventions ou accords internationaux : Le plus récent accord international pour la biodiversité est l’accord Kunming-Montréal. Comme pour les précédents, il comprend plusieurs objectifs ambitieux à atteindre à l’échelle mondiale. Il peut s’agir d’un levier pour les villes qui veulent contribuer à l’atteinte de ceux-ci et se démarquer.

Autres leviers relevés

Cibles provinciales ou fédérales : Comme pour les accords ou conventions internationales, les cibles du gouvernement provincial ou fédéral sont un levier potentiel, car certaines villes veulent participer à leur atteinte et, potentiellement, se distinguer grâce à leurs actions.

Vision écosystémique : La pensée écosystémique, contrairement à une pensée plus linéaire, prend en compte tous les acteurs et tous les liens entre les éléments du territoire. Elle n’est pas limitée par les frontières géographiques, ce qui permet d’obtenir les solutions les plus adaptées et les plus complètes.

Quand la biodiversité est un co-bénéfice : Souvent, une meilleure protection et considération de la biodiversité en ville entraîne une panoplie d’autres bénéfiques connexes variables (amélioration de la qualité de vie, diminution des eaux de ruissellement, offre d’activités récréotouristiques, etc.) À l’inverse, lorsque cela est plus convaincant, ces autres bénéfiques peuvent agir comme les raisons principales pour effectuer un projet, avec la protection de la biodiversité comme co-bénéfice.

Coopération entre les parties prenantes : Une coopération efficace entre les parties prenantes, et ce, dès le début de projets en biodiversité, est essentielle. Elle permet de surmonter plusieurs obstacles pouvant survenir en cours de route et d’obtenir de meilleurs résultats.

Volonté de conservation des propriétaires privés : Les propriétaires privés représentent une partie prenante majeure, surtout dans le sud du Québec. Lorsque ceux-ci démontrent une volonté sincère de conservation de leur propriété et sont proactifs, il s’agit d’un levier incontournable.

Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Ce sont les objectifs du gouvernement provincial en matière d’aménagement du territoire. Elles influencent la planification du territoire des MRC et des municipalités qui sont obligées d’essayer de s’y conformer. Quelques-unes des futures OGAT auront un lien avec la biodiversité, ce qui risque de renforcer la force de ce levier.

Offre de projets clés-en-main : Les projets clés-en-main incluent le matériel, la main d’œuvre, le suivi, etc. pour un prix raisonnable. Par exemple, le programme milieu de vie en santé (MVS) de Nature Québec offre ce genre de projet. Pour les municipalités qui n’ont pas suffisamment de ressources à l’interne, la présence d’organismes offrant des tels projets peut faire une différence.